



La
Fibre
Numérique

59
62

+
+

Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Comité syndical du 6 décembre 2024

+
+



Exécution du budget 2024
Tendances et comparaisons

Orientations budgétaires
Fonctionnement et Investissements du SMO : hypothèses d'évolutions

Engagements pluriannuels
Programmation des investissements, autorisation de programme

Dette
Structure et perspectives

Ressources humaines
Évolution et perspectives



Exécution du budget 2024

+
+
+ Tendances et comparaisons



Budget principal : Évolution des dépenses de fonctionnement (projection 2024)

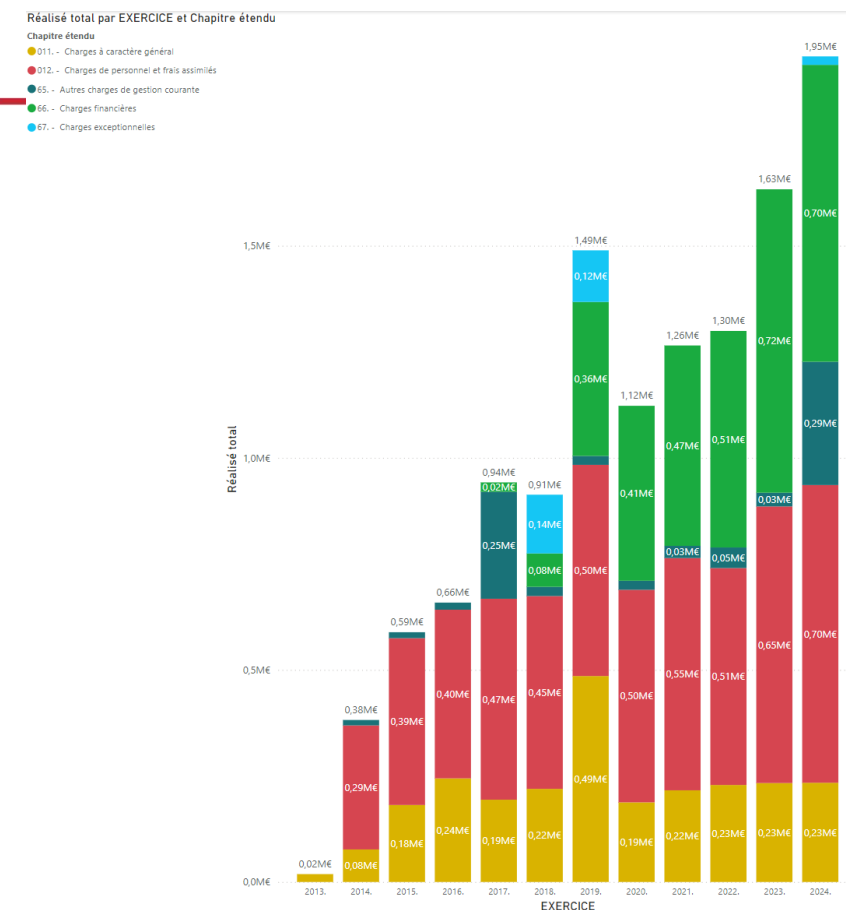
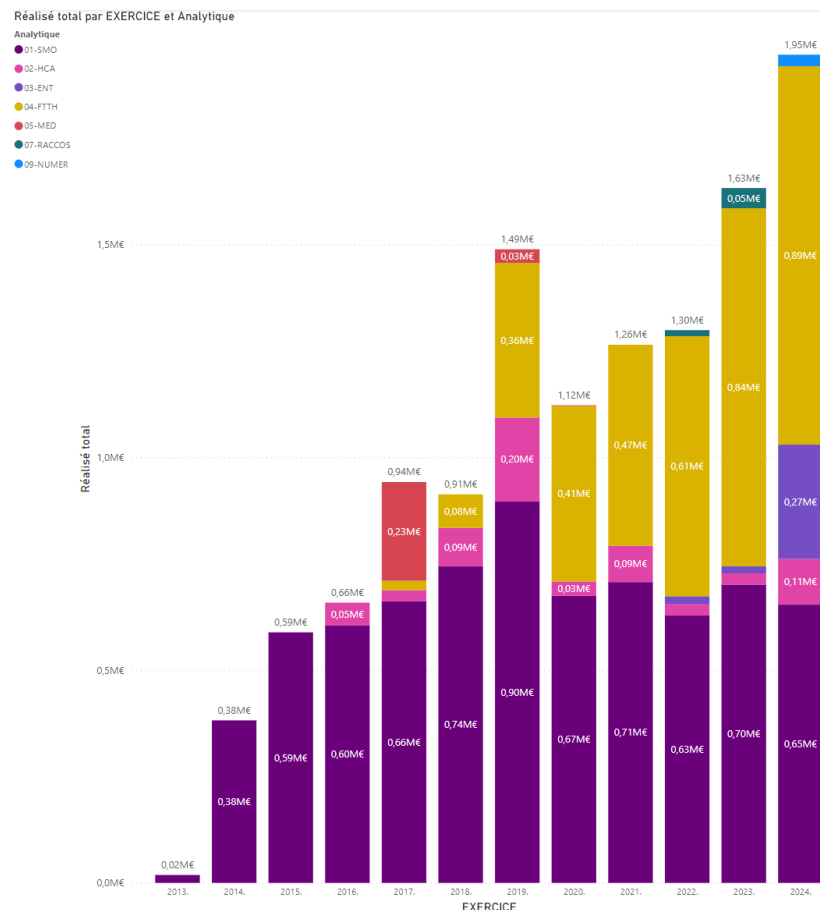
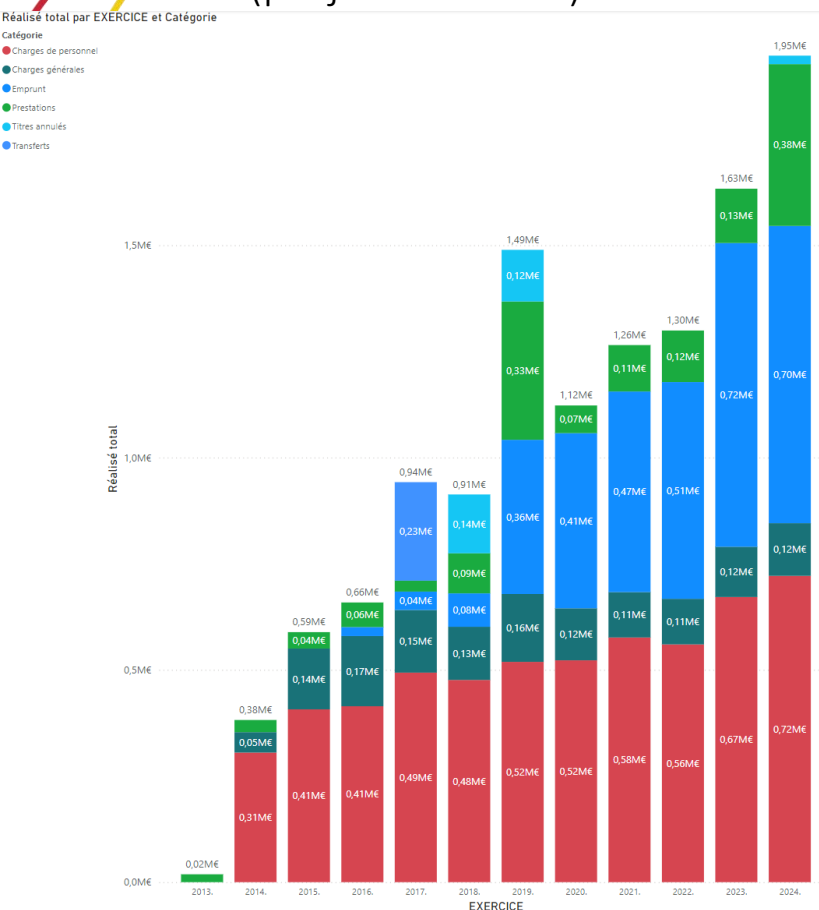
Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

Fibres 16
50
62

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF



Les dépenses de personnel ont encore raisonnablement augmenté en 2024 en raison de la reconduction des postes temporaires affectés au Pack Mairie Connectée, financés à 80% par le fonds FEDER React-EU.

Les charges d'emprunt liées au remboursement des intérêts de la dette ont atteint leur pic en 2023 et commencent à décroître légèrement en 2024, malgré l'augmentation des taux d'intérêts impactant une part minoritaire de la dette.

Le montant des prestations et autres charges générales (381 k€), n'augmente, par rapport à 2023, que par la reprise en section de fonctionnement des dépenses d'abonnement de l'ENT (253 k€), auparavant dépenses d'acquisition (investissement)

Budget principal : Évolution des recettes de fonctionnement (projection 2024)

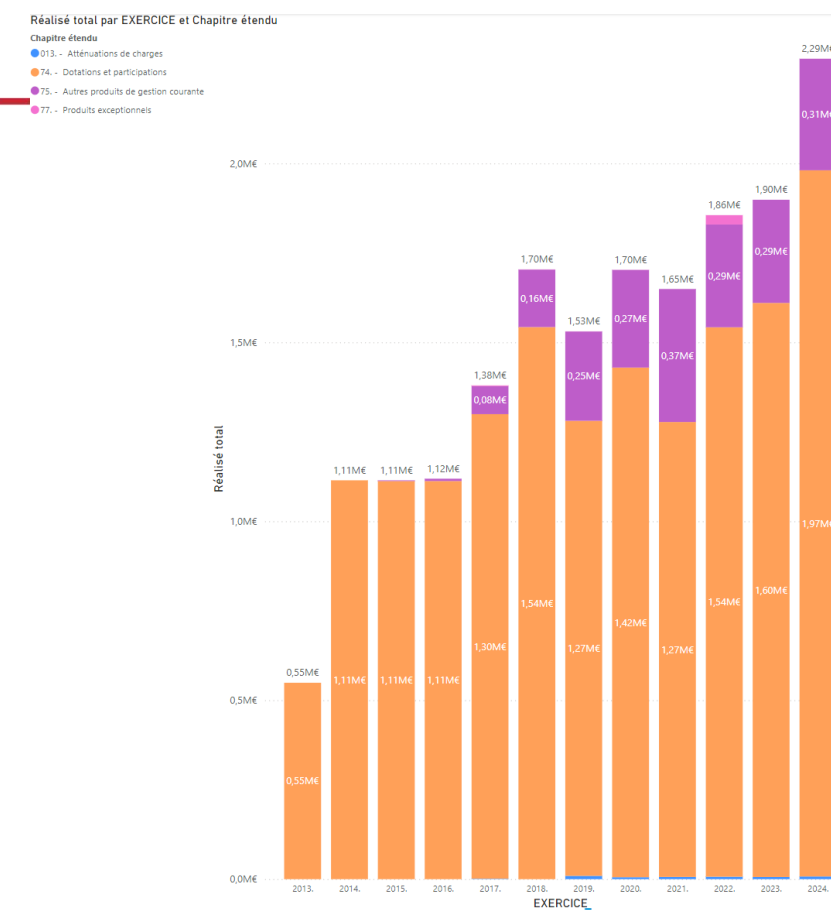
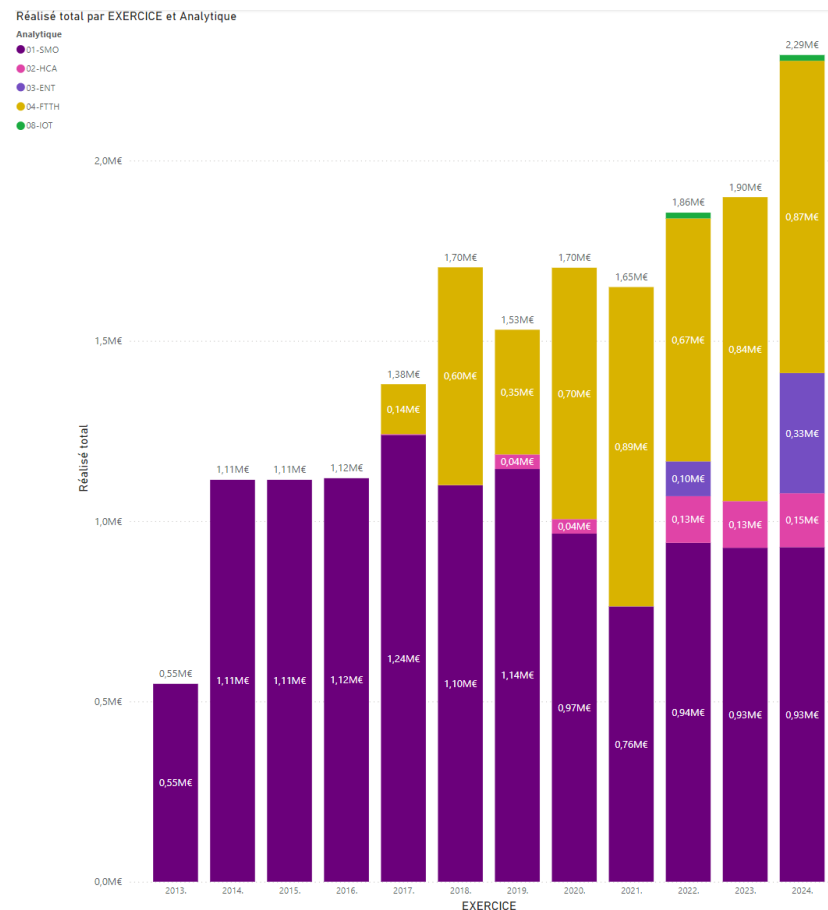
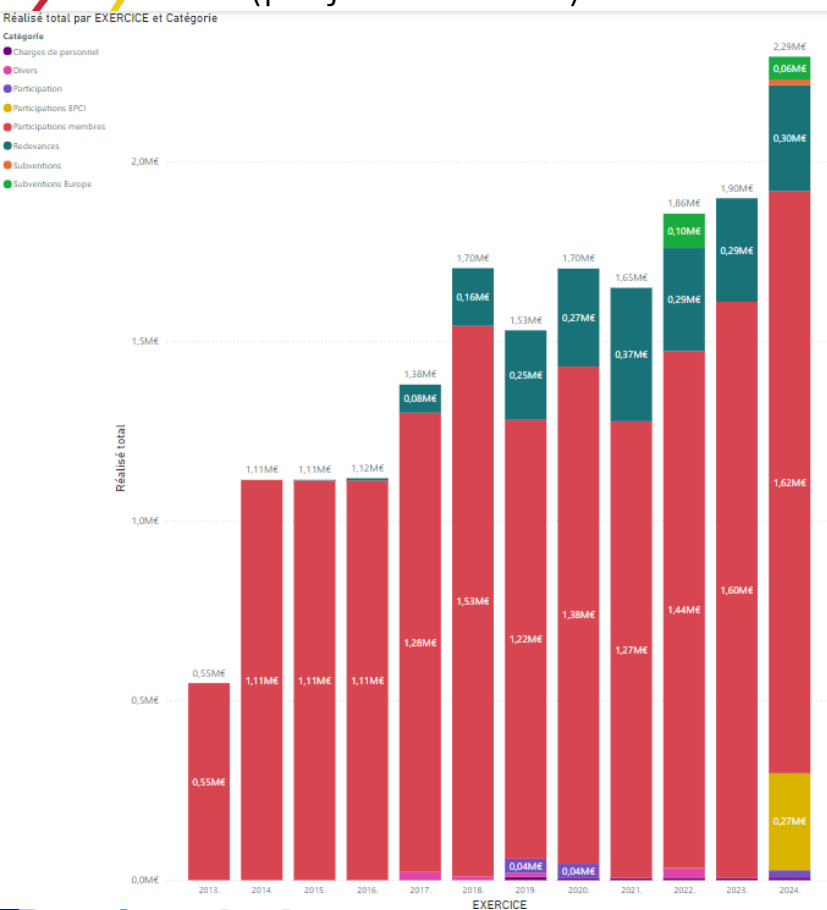
Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

Fibres 50
16
62

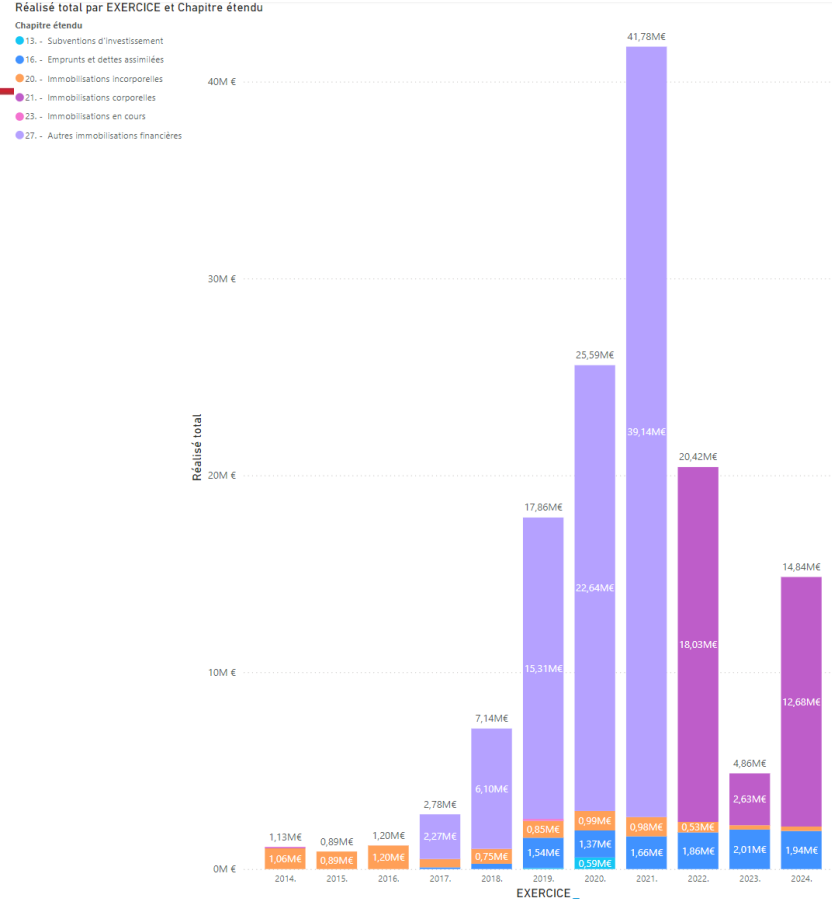
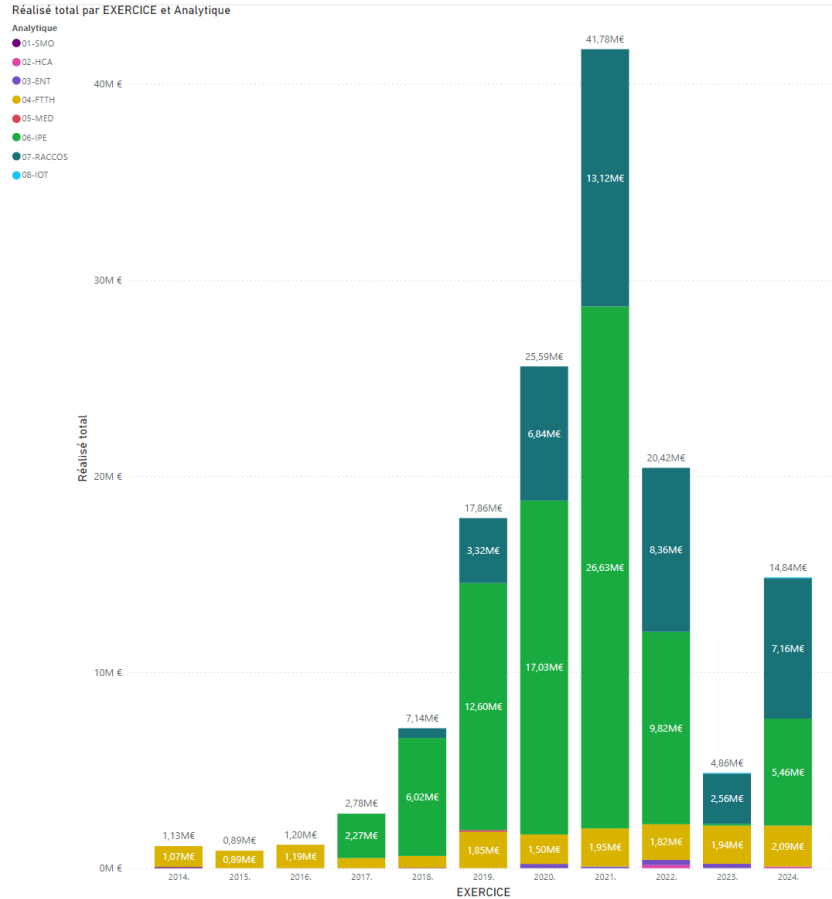
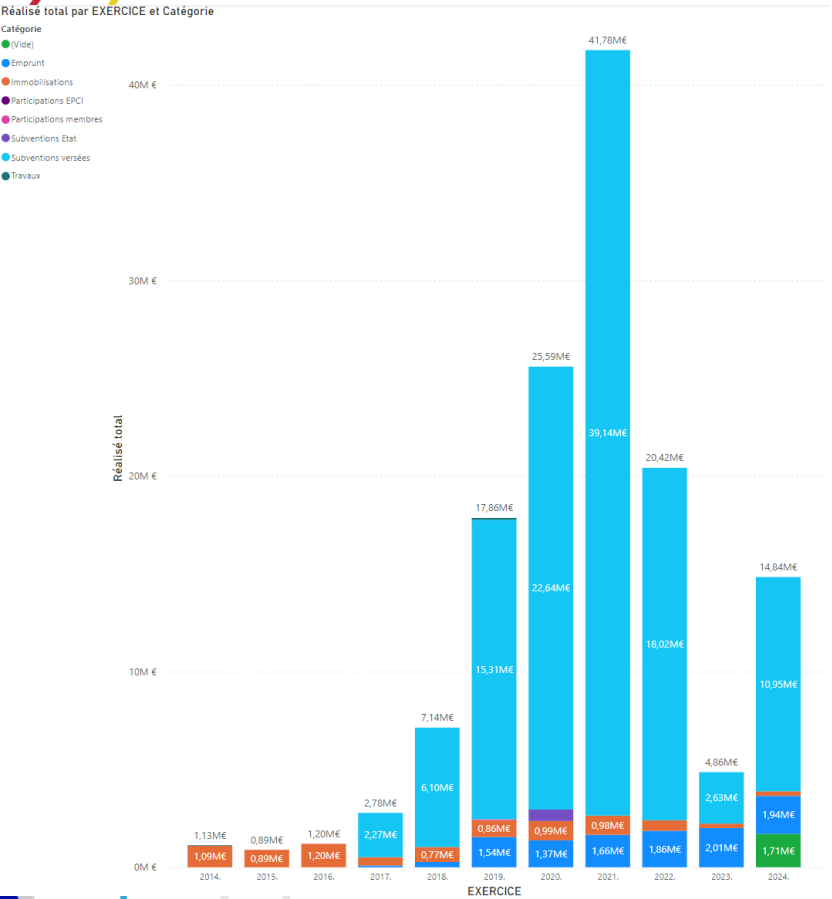
ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF



Les recettes de fonctionnement 2024 proviennent à 70% des participations de la Région et des Départements du Nord et du Pas-de-Calais, pour 13% des redevances de la DSP, pour 12% des collectivités locales (ENT) et pour 3% des fonds FEDER (React-EU).

La participation des membres reste stable entre 2023 et 2024. (la baisse observée en 2021 est la conséquence de la compensation, sur les contributions statutaires, du financement de l'ENT pour le département du Nord).

Budget principal : Évolution des dépenses d'investissement (projection 2024)



Le montant de dépenses d'investissements consacré au remboursement du capital de l'emprunt est désormais stabilisé à 1 933 921 €, en l'absence de nouveaux tirages d'emprunt. Une échéance de remboursement 2022 avait cependant été reportée sur l'exercice 2023, pour un montant de 71 240 €.

Le montant des immobilisations incorporelles baisse de nouveau à 237 k€. Ce poste est composé des études relatives au THD, des logiciels ENT et des prestations de contrôle de la DSP, qui en formaient la plus grande part avant d'être reprises en interne par le personnel du SMO en 2022.

La baisse des dépenses d'investissement observée en 2023, notamment parce que le solde de subvention pour la construction (5,46 M€) n'avait pas encore été demandé par le délégataire, a connu sa compensation sur l'exercice 2024, avec la reprise des demandes de subventions par le délégataire. Les négociations conclues dans l'avenant 10 à la DSP ont cependant permis de diminuer l'enveloppe globale de subventions à verser.

Budget principal : Évolution des recettes d'investissement (projection 2024)

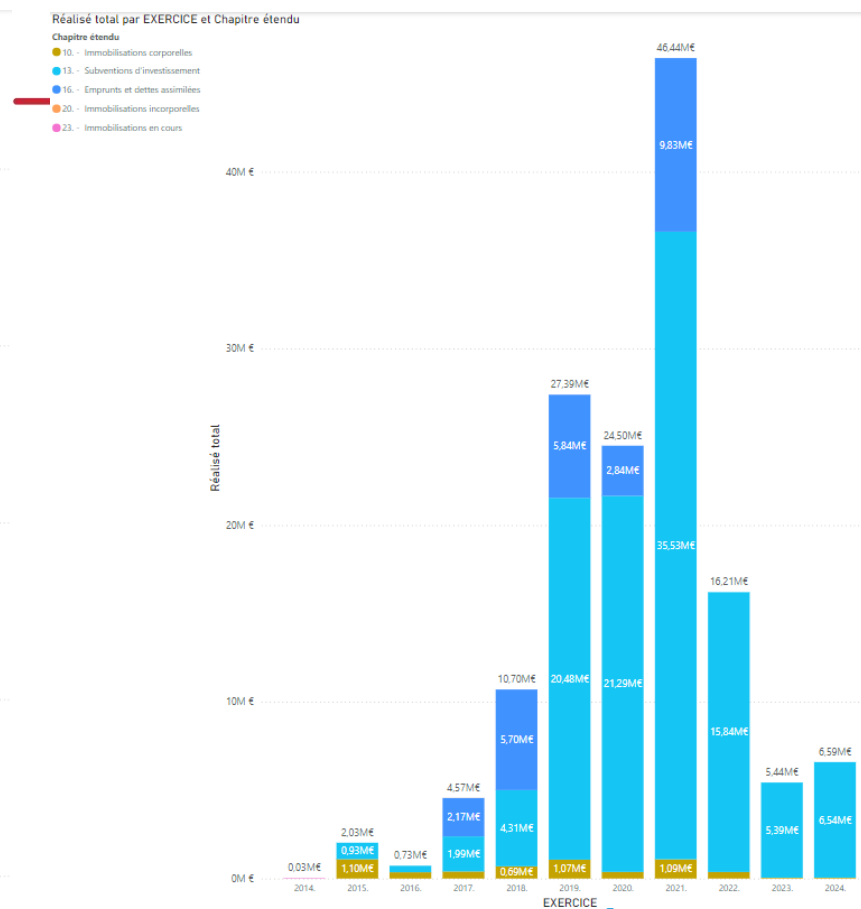
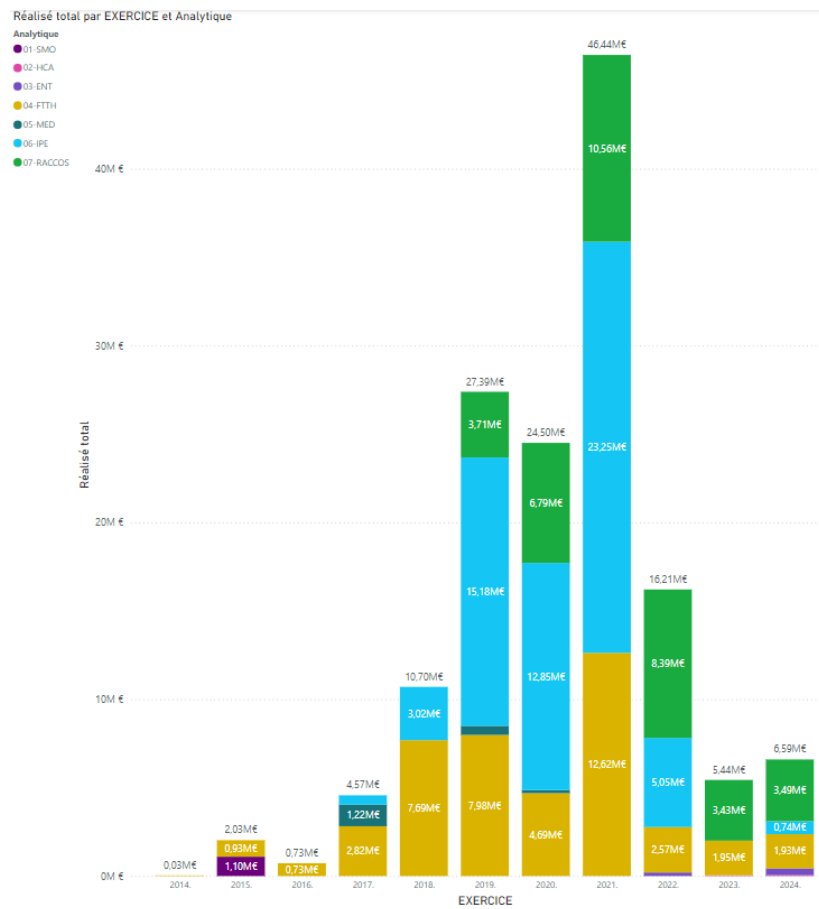
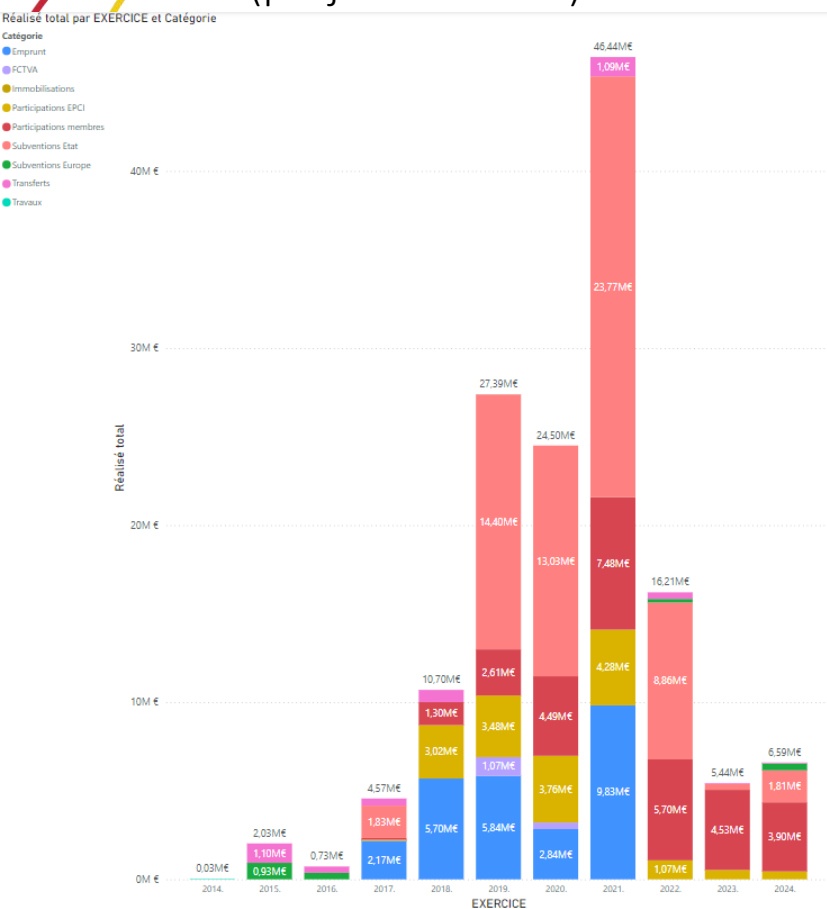
Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

Fibres 50
16
62

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF



La participation des EPCI continue de baisser en 2024, puisqu'elle ne sert plus qu'à couvrir le financement des raccordements dont le nombre est en diminution chaque année.

Les membres, qui financent la construction par l'emprunt, ont aussi bénéficié d'une baisse de leur participation dès 2023, liée au ralentissement des raccordements.

Les subventions FSN versées par l'État, sur service fait, baissent en proportion des dépenses réalisées. Il est à noter que 64 M€ ont déjà été perçus sur les 72 M€ prévus dans la convention de financement et que, les plafonds de réalisation ayant été atteints sur la construction du réseau comme sur les raccordements, ce sont les soldes de chaque composante qui seront désormais versés.

Réalisation du budget principal 2024 fonctionnement (projection)

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF

Fibres 16
62



EXERCICE	2024.					
SENS	Dépense			Recette		
SECTION	Budget total	Réalisé total	Taux d'exécution	Budget total	Réalisé total	Taux d'exécution
[-] Fonctionnement	2 000 509,17 €	1 959 903,83 €	97,97 %	2 264 316,18 €	2 292 743,27 €	101,26 %
[+] 011. - Charges à caractère général	250 000,00 €	233 974,00 €	93,59 %			
[+] 012. - Charges de personnel et frais assimilés	723 000,00 €	701 906,55 €	97,08 %			
[+] 013. - Atténuations de charges					7 556,70 €	100,00 %
[+] 042. - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 377,76 €	13 377,76 €	100,00 %			
[+] 65. - Autres charges de gestion courante	294 131,41 €	290 645,53 €	98,81 %			
[+] 66. - Charges financières	700 000,00 €	700 000,00 €	100,00 %			
[+] 67. - Charges exceptionnelles	20 000,00 €	20 000,00 €	100,00 %			
[+] 74. - Dotations et participations				1 954 222,58 €	1 973 445,73 €	100,98 %
[+] 75. - Autres produits de gestion courante				309 943,60 €	311 590,84 €	100,53 %
[+] 77. - Produits exceptionnels				150,00 €	150,00 €	100,00 %
Total	2 000 509,17 €	1 959 903,83 €	97,97 %	2 264 316,18 €	2 292 743,27 €	101,26 %

Selon la projection le budget de la section de fonctionnement devrait être exécuté à hauteur de 98% pour les dépenses et de 100% pour les recettes (Sans prise en compte du résultat d'exploitation reporté ni du virement à la section d'investissement).

Réalisation du budget principal 2024 investissement (projection)

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF

Fibres 16
59
62



EXERCICE	2024.					
SENS	Dépense			Recette		
SECTION	Budget total	Réalisé total	Taux d'exécution	Budget total	Réalisé total	Taux d'exécution
Investissement	136 457 157,04 €	118 855 629,18 €	87,10 %	118 849 809,10 €	110 626 151,93 €	93,08 %
024. - Produit des cessions d'immobilisations				-150,00 €		
040. - Opérations d'ordre de transfert entre sections				13 377,76 €	13 377,76 €	100,00 %
041. - Opérations patrimoniales	104 019 138,00 €	104 019 138,00 €	100,00 %	104 019 138,00 €	104 019 138,00 €	100,00 %
10. - Immobilisations corporelles				48 944,64 €	48 944,64 €	100,00 %
13. - Subventions d'investissement				14 768 498,70 €	6 544 691,53 €	44,32 %
16. - Emprunts et dettes assimilées	1 935 000,00 €	1 935 000,00 €	100,00 %			
20. - Immobilisations incorporelles	325 000,00 €	224 904,00 €	69,20 %	0,00 €		
21. - Immobilisations corporelles	30 178 019,04 €	12 676 587,18 €	42,01 %			
23. - Immobilisations en cours	0,00 €			0,00 €		
27. - Autres immobilisations financières				0,00 €		
Total	136 457 157,04 €	118 855 629,18 €	87,10 %	118 849 809,10 €	110 626 151,93 €	93,08 %



Selon la projection le budget de la section d'investissement devrait être exécuté à hauteur de 88% pour les dépenses et de 93% pour les recettes (sans tenir compte du solde d'exécution de la section d'investissement reporté ni du virement de la section de fonctionnement).

Cependant ces taux sont artificiellement augmentés par les opérations d'ordre. Le taux d'exécution des dépenses et recettes réelles d'investissement se situe plutôt autour de 45%.

Le solde des subventions de construction du réseau a été demandé par le délégataire en 2024, à la suite du décompte formalisé dans l'avenant n°10.

Mais le contrôle des raccordements longs distille les demandes de subventions correspondantes dans le temps.

A la fin de l'exercice 2024 l'intégralité des subventions pour l'établissement du réseau auront été versées (77 M€) ainsi que 41 M€ sur les autres subventions (Raccordements standards, longs et sur PBO raccordables sur demande) sur environ 60 M€ attendus.



Budget annexe centrale d'achats

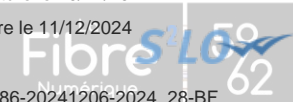
- L'année 2024 a vu la poursuite de l'activité de la centrale d'achats, démarrée en 2023, aussi bien pour les prestations du Pack Mairie Connectée que pour celles du marché global de performance de vidéoprotection.
- Pour mémoire ce budget ne comporte qu'une section de fonctionnement, correspondant à l'activité d'achat-revente de la centrale.
- Par ailleurs seules les prestations de vidéoprotection et celles liées au Pack Mairie Connectée, pour lesquelles la centrale d'achat joue le rôle de grossiste, impactent son budget. Les opérations réalisées sur les marchés où la centrale d'achats est intermédiaire sont réalisées directement entre l'adhérent et le fournisseur (devis, commandes, factures, paiements).

Budget annexe centrale d'achat : Évolution des dépenses de fonctionnement (projection 2024)

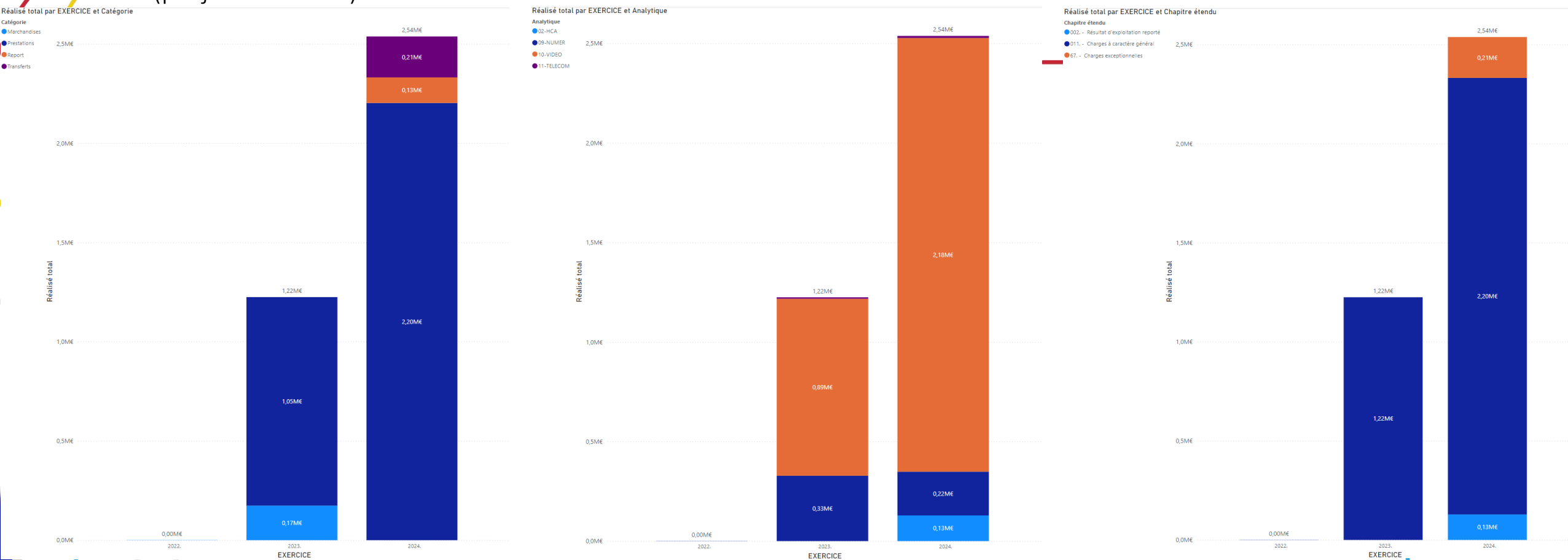
Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le



ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF



En 2024 l'intégralité des dépenses sur la centrale d'achats concerne des achats de prestations, que ce soit pour le Pack Mairie Connectée (220 k€) ou pour la vidéoprotection (2 466 k€). Le volume d'achats pour la vidéoprotection a augmenté de 177 % entre 2023 et 2024. Les dépenses catégorisées en « Transferts », ou dépenses au chapitre 67 Charges exceptionnelles, correspondent au versement aux Centres de gestion de leur part de la subvention FEDER React-EU perçue par le SMO pour le Pack Mairie Connectée en sa qualité de chef de file. Le déficit d'exploitation 2023 (129 k€) a été reporté pour mémoire et pour montrer que, comme annoncé lors du vote du compte administratif, les recettes React-EU perçues avec décalage en 2024 permettent bien de le couvrir.

Budget annexe centrale d'achat : Évolution des recettes de fonctionnement (projection 2024)

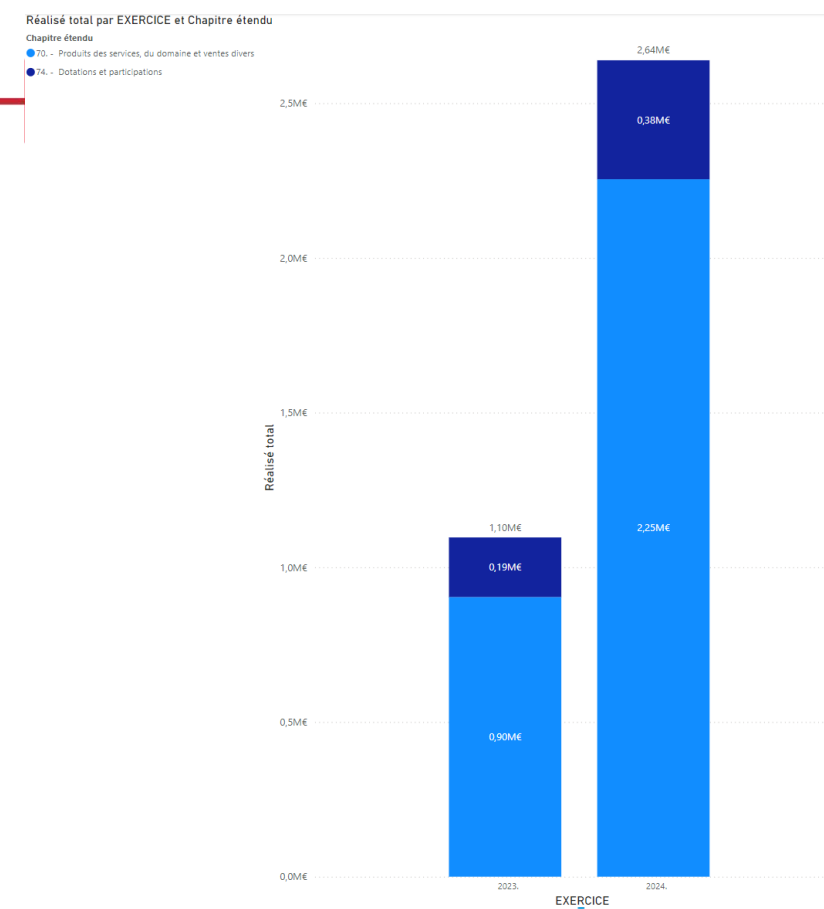
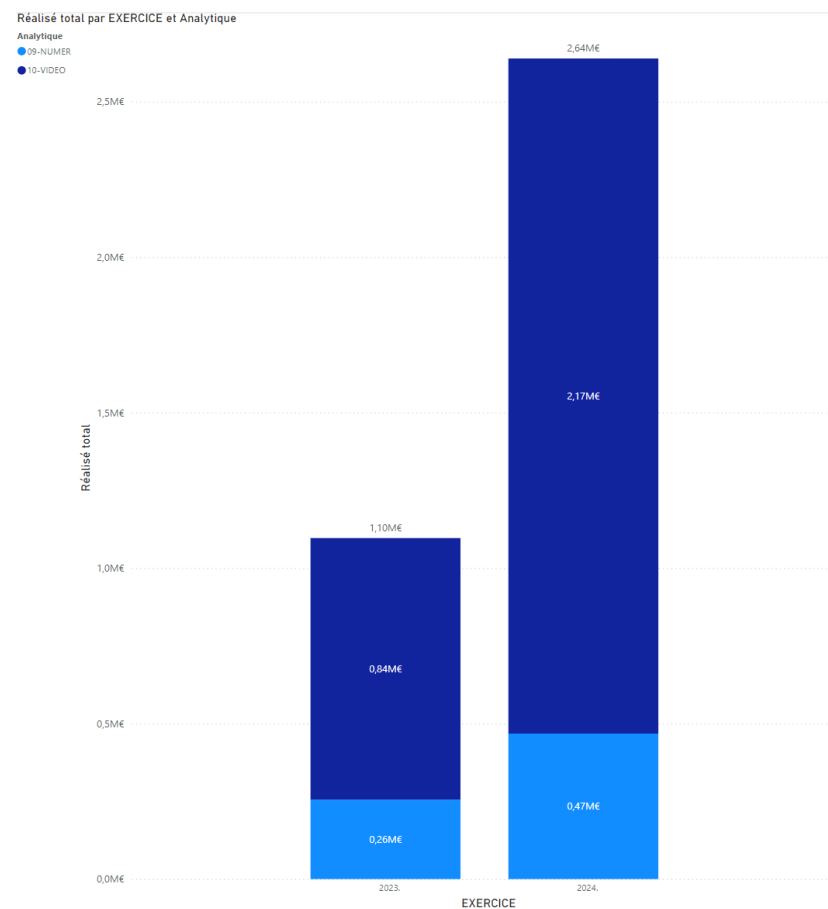
Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

Fibres 16
59
62

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF



Les recettes de la centrale d'achat sont constituées de la revente des prestations du Pack Mairie Connectée (83 k€) et de vidéoprotection (2 823 k€), ainsi que des subventions FEDER React-EU perçues pour le Pack Mairie Connectée (384 k€).

Selon les prévisions d'exécution budgétaire de l'exercice 2024, les recettes (3 299 k€) permettront de couvrir les dépenses (2 696 k€) ainsi que le déficit 2023 reporté (129 k€)

Réalisation du budget annexe Centrale d'achats 2024 fonctionnement (projection)

EXERCICE	2024.					
SENS	Dépense			Recette		
SECTION	Budget total	Réalisé total	Taux d'exécution	Budget total	Réalisé total	Taux d'exécution
Fonctionnement	4 334 115,01 €	2 537 343,03 €	58,54 %	4 334 115,01 €	2 638 752,20 €	60,88 %
002. - Résultat d'exploitation reporté	128 801,08 €	128 801,08 €	100,00 %			
011. - Charges à caractère général	3 965 313,93 €	2 202 363,55 €	55,54 %			
67. - Charges exceptionnelles	240 000,00 €	206 178,40 €	85,91 %			
70. - Produits des services, du domaine et ventes divers				3 707 115,01 €	2 254 311,80 €	60,81 %
74. - Dotations et participations				627 000,00 €	384 440,40 €	61,31 %
Total	4 334 115,01 €	2 537 343,03 €	58,54 %	4 334 115,01 €	2 638 752,20 €	60,88 %

Selon la projection le budget de la section de fonctionnement devrait être exécuté à hauteur de 31% pour les dépenses et de 31% pour les recettes.

Le principal poste de dépenses et de recettes correspond naturellement à l'activité de vidéoprotection (1,3 M€ de dépenses sur les 1,563 M€ de dépenses de fonctionnement de la centrale d'achats)



Orientations budgétaires

+
+
+ Fonctionnement et Investissements du SMO : hypothèses d'évolutions



Fonctionnement : hypothèses d'évolution

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF

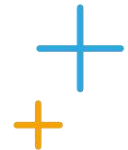


Hypothèses stables en 2025 :

- Les éventuels besoins ENT seront traités sur ressources budgétaires séparées, les dépenses et ressources concernant cette compétence étant équilibrées et distinguées analytiquement
- Une part stabilisée correspondant au remboursement des intérêts de la dette

Hypothèses en évolution en 2025 :

- Une participation statutaire des membres réduite à 828 k€ en baisse de 10%
- Un remboursement de la part RH des dossiers REACT
 - ENT : 55 807,73 € à répartir pour la Région (50%) et le CD59 (50%)
 - Pack Mairie connectée : 159 251 € à répartir pour la Région (50%) et chaque Département (25%)



Fonctionnement : les RH par activité

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

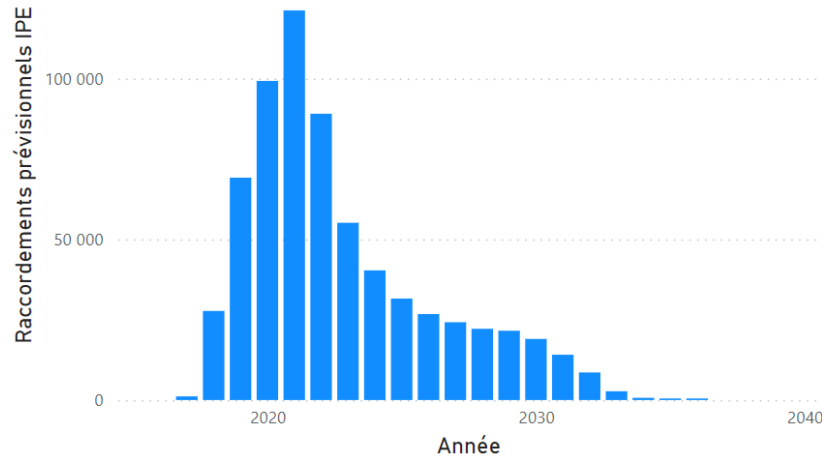
Fibres 16
59
62

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF

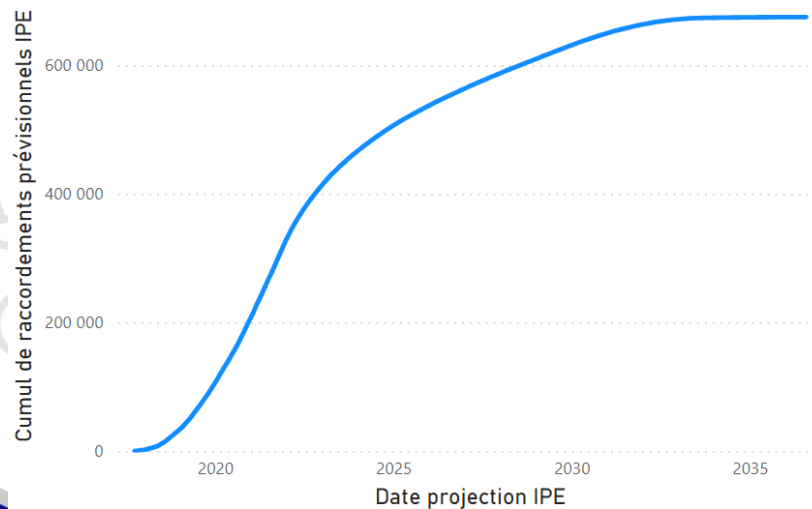
Poste	ETP	Présence
Administration générale du SMO		
Directeur	1,00	en poste
Assistante de direction / Responsable RH	1,00	en poste
Directeur adjoint	1,00	en poste
Responsable de la communication digitale	0,33	en poste
Gestionnaire comptable et administratif	0,50	en poste
Suivi de la DSP		
Responsable du suivi de la DSP	1,00	en poste
Adjointe au responsable de suivi de la DSP	1,00	en poste
Adjoint au responsable de suivi de la DSP	1,00	en cours de recrutement
Déploiement de l'ENT ONE dans les écoles du Nord		
Chargé de mission ENT	0,33	en poste
Pack Mairies Connectée		
Chef de projet Mairies connectées	0,33	en poste
Réseau Multi-Services		
Chef de projet services télécoms	1,00	en poste
Chef de projet Vidéoprotection/IoT	1,00	en poste
Gestionnaire comptable et administratif	1,50	0,5 en poste, 1 à recruter
Responsable d'affaires RMS	1,00	en cours de recrutement
Chargés d'affaires RSM	2,00	à recruter
Total	14,00	

Investissement : hypothèses d'évolution

Raccordements prévisionnels IPE par Année



Cumul de raccordements prévisionnels IPE par Date projection IPE



La période de déploiement FttH s'est terminée en 2021. Concernant les subventions, des demandes afférentes ont été reçues en 2022 mais pas en 2023, et le solde a été réglé en 2024.

La majeure partie des investissements concernera le financement des raccordements, standards, longs et sur PBO raccordables sur demande.

Avec la conclusion de l'avenant n°10, la part des subventions pour raccordements longs imputable aux membres fondateurs sera payée entièrement par l'emprunt. La part revenant aux EPCI a été financée dans leur participation à la construction du réseau.

Le financement des PBO raccordables sur demande a aussi été intégré dans le financement de la construction du réseau, par l'emprunt pour les membres fondateurs et par les participations reçues à ce titre pour les EPCI.

Aussi, sur ce pan du projet, il ne reste plus à la charge des membres fondateurs et des EPCI que le financement, sur service fait, des raccordements standards, jusqu'en 2041.

Le Syndicat poursuit ses échanges avec Cap Fibre pour détailler le scénario Réseau Multi-Services identifié lors du comité du 15 juin 2023, ce qui pourrait aboutir à la signature d'un nouvel avenant à la DSP au printemps 2025.

Investissement : hypothèses d'évolution

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF



Le déploiement du réseau LoRa pour l'internet des objets (IoT), approuvé lors du comité syndical du 5 juillet 2024, nécessite, pour le premier établissement de réseau sur la zone RIP, d'accompagner l'investissement du délégataire par une subvention de 1 522 k€, dont le versement sera réparti à environ 50% sur les exercices 2025 et 2026.

Concernant les recettes d'investissement, le versement du solde des subventions FSN pour les composantes construction du réseau et raccordements standards est décalé de l'exercice 2024 vers l'exercice 2025. Cependant les chroniques prévisionnelles de dépenses et de recettes pour 2025 permettent d'assurer que ce décalage de recettes d'environ 6 M€ pourra être couvert par la trésorerie du syndicat mixte.

Rappel des volumes financiers sur le projet de réseau THD

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

FibreS¹⁶
62

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF

Poste	Montant	Commentaire
Subvention versée pour la construction	76 898 926 €	Enveloppe fixe
Subvention à verser pour les PBO sur demande	9 089 000 €	Enveloppe maximale
Subvention à verser pour les raccordements longs	12 720 402 €	Enveloppe maximale
Subvention à verser pour les raccordements standards	40 000 000€	Avec densification
Subventions à verser	138 708 328 €	
Travaux de MeD, études et contrôle	18 448 294 €	
Dépenses	157 156 622 €	

Rappel des volumes financiers sur le projet de réseau THD

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

FibreS¹⁶
62

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF

Poste	Montant	Commentaire
FCTVA	1 820 432 €	
Redevances affectées au projet	2 260 415 €	
Recettes diverses	4 080 847 €	
Subvention FSN à recevoir pour la construction	55 685 599 €	
Subvention FSN à recevoir pour les raccordements longs	4 873 000 €	
Subvention FSN à recevoir pour les raccordements standards	11 946 000 €	
Subventions FSN à recevoir	72 504 599 €	
Participation des EPCI	20 124 793 €	Participation maximale
Participation des membres aux raccordements standards	27 041 414 €	Participation maximale
Emprunt	38 116 163 €	
Recettes	161 867 816 €	

Budget centrale d'achats

- La vidéoprotection
 - En sa qualité de grossiste la centrale d'achats du Syndicat passe les commandes relatives à la construction des infrastructures au titulaire du marché et se fait facturer, puis refacture les prestations à la collectivité maître d'ouvrage. La maintenance et les services qui concernent l'exploitation font en revanche l'objet d'une facturation directe entre le titulaire et la collectivité. Le marché actuel peut être reconduit jusqu'en août 2026.
- Les services télécoms
 - Pour ces services la centrale d'achats intervient en qualité d'intermédiaire et la facturation est directe du titulaire à la collectivité. Il n'y a pas de mouvements sur le budget de la centrale.
- Le budget de la centrale, estimé à 2,5 M€ pour 2025, assure son équilibre. Les services du syndicat mixte veillent à optimiser les délais entre décaissements de dépenses et encaissements de recettes.

Budget opérateur Réseau Multi-Services

- Ce budget annexe verra ses premières opérations réalisées en 2025. Comme pour le budget centrale d'achats, l'activité SPIC doit être financièrement équilibrée et les recettes de ventes de prestations couvriront les dépenses.



Contributions 2025 pour les membres fondateurs

- Participation statutaire : 828 000 € (- 92 k€)
 - Région Hauts-de-France : 414 000 € (- 46 k€, - 10%)
Plus **déduction** de 107 529,36 € de React-EU perçu (27 903,86 € pour l'ENT, 79 625,50 € pour le Pack Mairie Connectée)
 - Département du Nord : 207 000 € (- 23 k€, - 10%)
Plus **déduction** de 67 716,61 € de React-EU perçu (27 903,86 € pour l'ENT, 39 812,75 € pour le Pack Mairie Connectée)
 - Département du Pas-de-Calais : 207 000 € (- 23 k€, - 10%)
Plus **déduction** de 39 812,75 € de React-EU perçu pour le Pack Mairie Connectée
- Fonds de concours pour le remboursement du capital de l'emprunt : 1 933 924 €
 - Région Hauts-de-France : 966 962 €
 - Département du Nord : 483 481 €
 - Département du Pas-de-Calais : 483 481 €
- Participation au remboursement des intérêts de la dette : 610 000 € (- 90 k€)
 - Région Hauts-de-France : 305 000 € (- 45 k€)
 - Département du Nord : 152 500 € (- 22,5 k€)
 - Département du Pas-de-Calais : 152 500 € (- 22,5 k€)
- Participation au financement des raccordements standards :
 - Région Hauts-de-France : 740 000 € (+ 104 580 € de reliquat 2024)
 - Département du Nord : 430 000 €
 - Département du Pas-de-Calais : 320 000 €



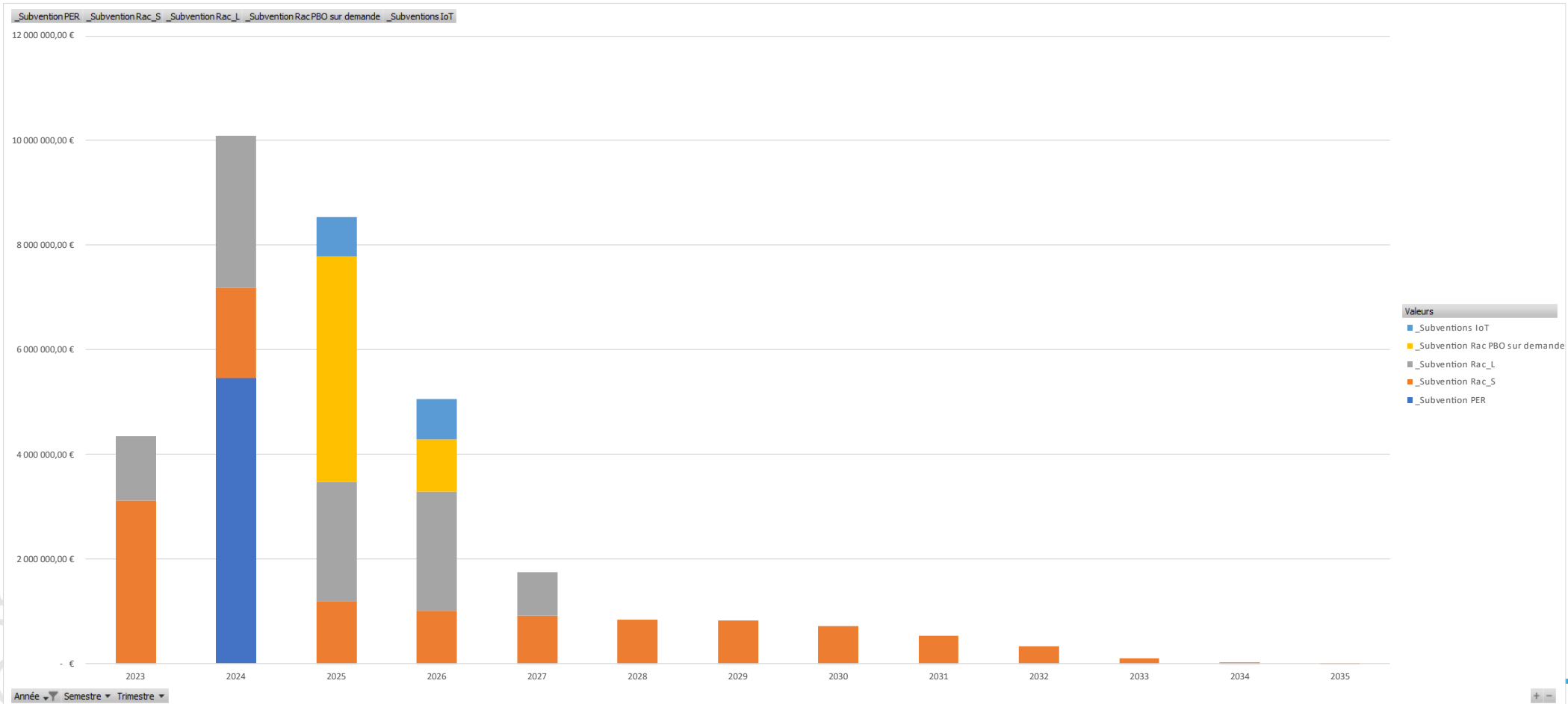
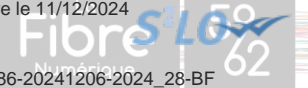
Engagements pluriannuels

+
+
+ Programmation des investissements, autorisation de programme



Investissement au budget principal : prévisionnel des dépenses

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF



Concernant le projet de déploiement d'un réseau d'initiative publique FttH sur le Nord et le Pas-de-Calais, 2023 devait être la dernière année de dépenses relatives à la phase de déploiement, à l'exception du financement du déploiement des points de branchements optiques pour les raccordements sur demande. Cependant des subventions ont reportées sur 2024, à hauteur de 5,4 M€.

Toutes choses étant égales par ailleurs ne subsisteront par la suite que des dépenses de financement des raccordements et de remboursement de l'emprunt.

Investissement au budget principal : prévisionnel des recettes

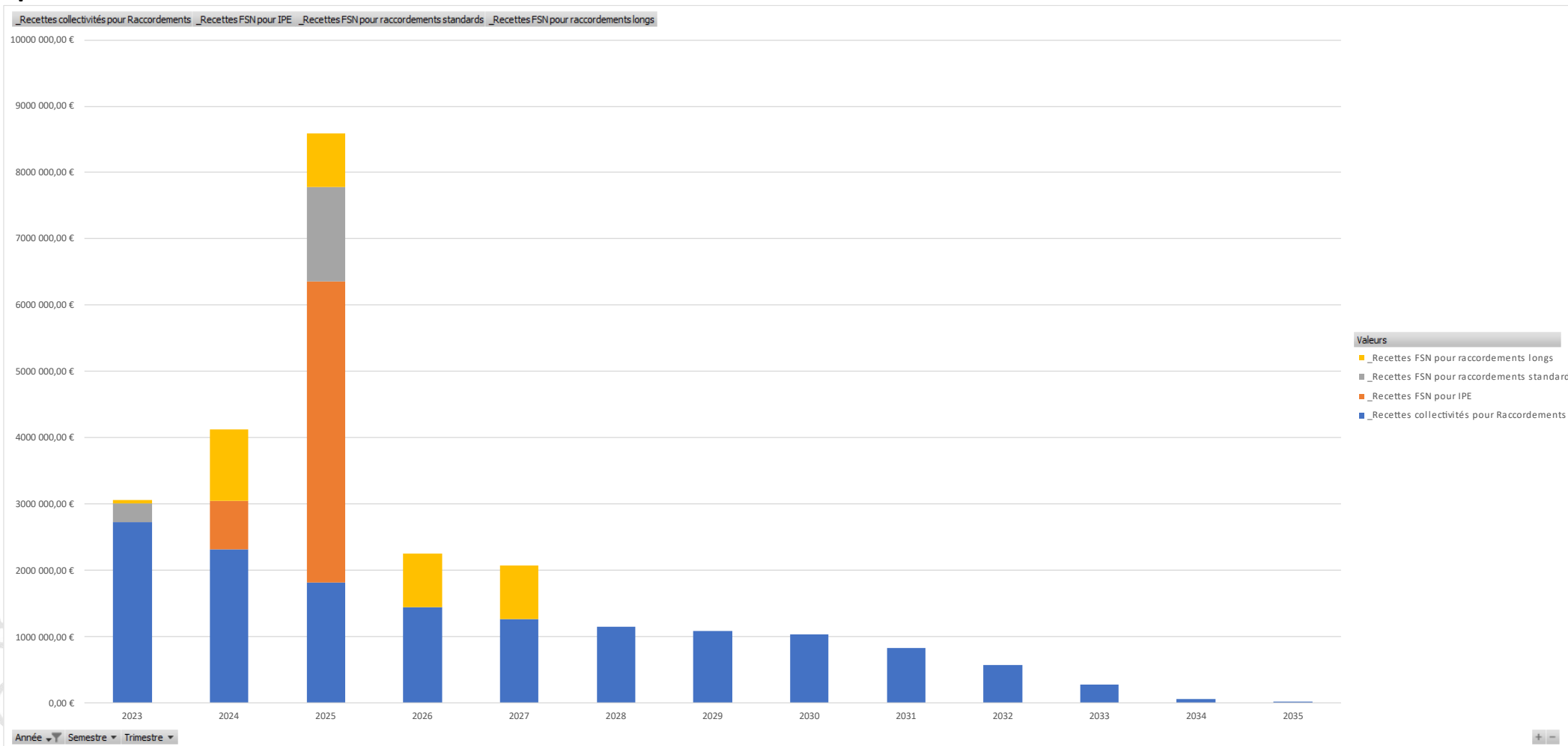
Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

Fibres 16
59
62

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF



En relation avec les dépenses, les recettes d'investissement ne se rapportent plus qu'aux raccordements depuis le second semestre 2022, à l'exception des soldes de subventions FSN, ainsi qu'aux participations au remboursement de l'emprunt.

Autorisation de programme FttH

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF



N° AP	Libellé	Montant
2017-01	Conception et établissement du réseau FTTH	138 471 056,52 €

Exercice	Chapitre	Libellé	Montant des CP
2017	20	Etudes et contrôles	- €
2017	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	2 267 229,00 €
2018	20	Etudes et contrôles	411 771,97 €
2018	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	6 102 907,00 €
2019	20	Etudes et contrôles	557 289,13 €
2019	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	15 311 138,00 €
2020	20	Etudes et contrôles	644 286,84 €
2020	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	22 618 981,00 €
2021	20	Etudes et contrôles	614 295,04 €
2021	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	39 135 400,50 €
2022	20	Etudes et contrôles	115 088,64 €
2022	21	Immobilisations	18 003 605,00 €
2023	21	Immobilisations	2 500 750,00 €
2024	21	Immobilisations	20 776 727,90 €
2025	21	Immobilisations	1 272 966,00 €
2026	21	Immobilisations	1 077 337,50 €
2027	21	Immobilisations	471 055,50 €
2028	21	Immobilisations	471 055,50 €
2029	21	Immobilisations	471 055,50 €
2030	21	Immobilisations	471 055,50 €
2031	21	Immobilisations	471 055,50 €
2032	21	Immobilisations	471 055,50 €
2033	21	Immobilisations	471 055,50 €
2034	21	Immobilisations	471 055,50 €
2035	21	Immobilisations	471 055,50 €
2036	21	Immobilisations	471 055,50 €
2037	21	Immobilisations	471 055,50 €
2038	21	Immobilisations	471 055,50 €
2039	21	Immobilisations	471 055,50 €
2040	21	Immobilisations	471 055,50 €
2041	21	Immobilisations	466 506,00 €

Les Crédits de Paiement 2025 seront recalés en fonction des prévisions budgétaires pour reporter le montant des crédits non consommés en raison du décalage des demandes de subventions de la part du délégataire.

Dettes

+
+
+ Structure et perspectives

Structure de la dette

Modalités de l'emprunt actuel

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

FibreS'LO
59
62

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF

Type de dette	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Deette tranche 1			5 695 328,76 €	2 813 067,93 €	2 839 676,58 €	8 578 873,02 €	19 926 946,29 €
Emprunt solde prêt CA						5 699 144,92 €	5 699 144,92 €
CO9297-01			3 501 263,37 €				3 501 263,37 €
CO9297-07						2 782 128,10 €	2 782 128,10 €
CO9297-05					2 742 076,58 €		2 742 076,58 €
CO9297-03				2 715 467,93 €			2 715 467,93 €
CO9297-02			2 194 065,39 €				2 194 065,39 €
CO9297-04				97 600,00 €			97 600,00 €
CO9297-06					97 600,00 €		97 600,00 €
CO9297-08						97 600,00 €	97 600,00 €
Deette tranche 2	3 528 632,40 €	10 698 242,50 €	3 026 224,92 €	-312 582,79 €			16 940 517,03 €
CO9298-11		8 524 628,36 €					8 524 628,36 €
CO9298-09	3 528 632,40 €						3 528 632,40 €
CO9298-12			3 026 224,92 €	-312 582,79 €			2 713 642,13 €
CO9298-10		2 173 614,14 €					2 173 614,14 €
Tirage complémentaire						1 248 700,00 €	1 248 700,00 €
Emprunt raccordements CD59						774 300,00 €	774 300,00 €
Emprunt raccordements CD62						474 400,00 €	474 400,00 €
Total	3 528 632,40 €	10 698 242,50 €	8 721 553,68 €	2 500 485,14 €	2 839 676,58 €	9 827 573,02 €	38 116 163,32 €

L'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais comporte 2 tranches identiques en termes de conditions, sauf pour la période de mobilisation :

- Tranche 1 (CO9297) auprès du Crédit Agricole, mobilisable jusqu'au 31/12/2021
- Tranche 2 (CO9297) auprès du Crédit Lyonnais, mobilisable jusqu'au 31/12/2018

Chaque tranche est d'un montant maximal de 21 175 646,29 € et minimal de 16 940 517,03 €.

8 tirages ont été préfixés pour la tranche 1 pour un montant de 14 224 801,37 €, 3 tirages pour la tranche 2 pour un montant de 14 226 874,90 €.

À échéance de la tranche 2 les besoins du Syndicat l'ont amené à ne mobiliser que le minimum contractuel.

À échéance de la tranche 1 les besoins du Syndicat l'ont amené à mobiliser le montant maximum de cette tranche.

Structure de la dette

Modalités de l'emprunt actuel

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF



La convention de financement prévoyait :

- 11 tirages prédéterminés, à taux fixes et échéanciers contractualisés,
- La possibilité de réaliser des tirages complémentaires pendant les périodes de mobilisation de chaque tranche, à taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois,
- La possibilité de réaliser la fixation des taux pour ces tirages complémentaires à n'importe quel moment de la période d'amortissement.

À ce jour la dette du Syndicat comporte :

- Les 11 tirages à taux fixes prévus dans la convention de financement,
- Un tirage complémentaire sur la tranche 2, pour respecter l'engagement minimal à échéance de la période de mobilisation, réalisé à taux variable indexé le 31/12/2018 et dont le taux a été fixé au 01/01/2020,
- Un tirage complémentaire sur la tranche 1, pour mobiliser le solde de cette tranche, réalisé le 30/06/2021, à taux variable indexé,
- Deux tirages complémentaires sur la tranche 1, pour compléter le financement des raccordements des Départements au titre de l'exercice 2021, réalisés le 31/12/2021, à taux variable indexé.

Les montants de ces tirages sont remis à la disposition du financement de l'IPE par le remboursement, par les bénéficiaires, du financement des raccordements que ces tirages ont permis, à hauteur du capital restant dû. (en 2023 pour le CD62 et en 2024 pour le CD 59)

Le Syndicat et les correspondants experts chez ses membres, surveille l'évolution de l'index sur lequel sont adossés les taux des emprunts à taux variables, ainsi que les taux fixes rencontrés sur les marchés financiers, afin de déterminer le meilleur moment pour en fixer les taux. Les préconisations des services financiers sont, jusqu'à nouvel ordre, de laisser les 3 derniers tirages sur un taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois.

Structure de la dette : hypothèses d'évolution

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

FibreS¹⁶
59
62

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF

L'avenant 10 à la DSP permet de financer la subvention pour les raccordements longs sans avoir à mobiliser de dette supplémentaire à ce titre.

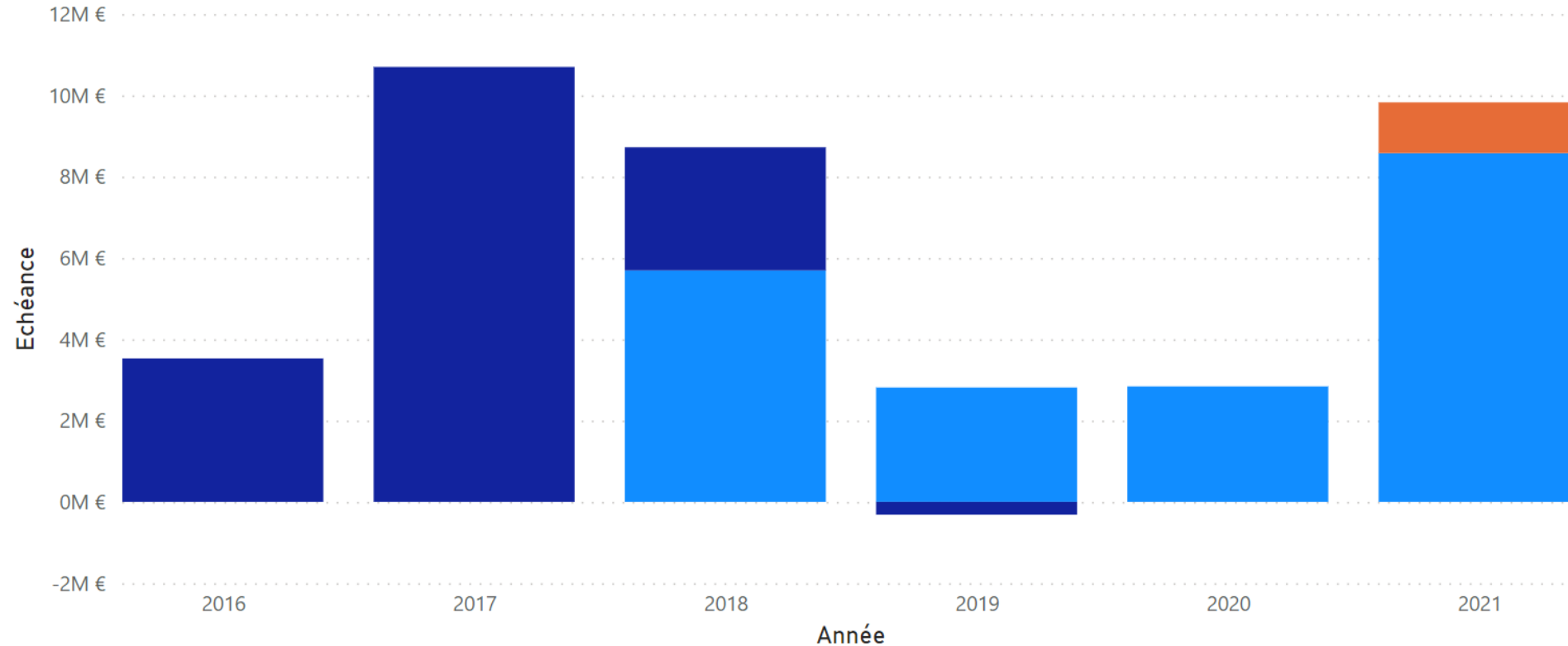
L'emprunt pour le financement du réseau FttH est donc stabilisé.

La dette du Syndicat a un profil classique et sain.

Evolution de la dette : tirages

Tirages dette bancaire

Type de dette ● Dette tranche 1 ● Dette tranche 2 ● Tirage complémentaire



Les derniers tirages sur l'emprunt actuel ont été réalisés en 2021, dont les tirages spécifiques au financement des raccordements par les Départements et le tirage du solde de la tranche 1.

Evolution de la dette : échancier

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

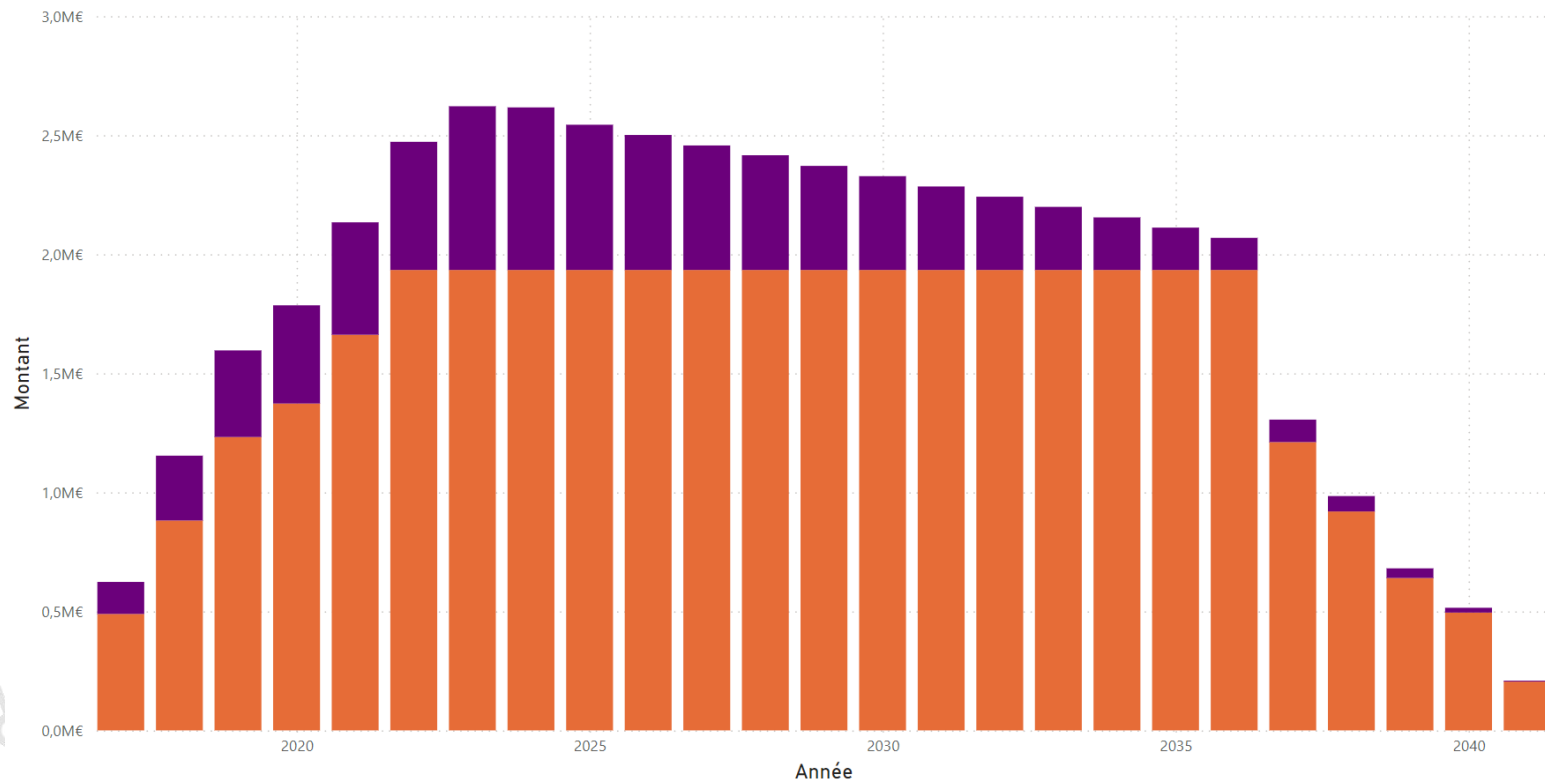
Publié le

FibreS 16
59
62

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF

Montant par Année et Type

Type ● Capital ● Intérêt



Le dernier tirage sur l'emprunt FttH ayant eu lieu le 31/12/2021, le montant des échéances annuelles de remboursement du capital s'est stabilisé dès 2022.

À partir de 2037 les premiers tirages seront entièrement remboursés et la charge de remboursement se trouvera diminuée.

3 tirages étant à taux variable, indexé sur l'Euribor 3 mois, le montant des échéances de remboursement des intérêts a augmenté en 2023 mais a commencé à diminuer dès 2024.

Evolution de la dette : capital restant dû

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

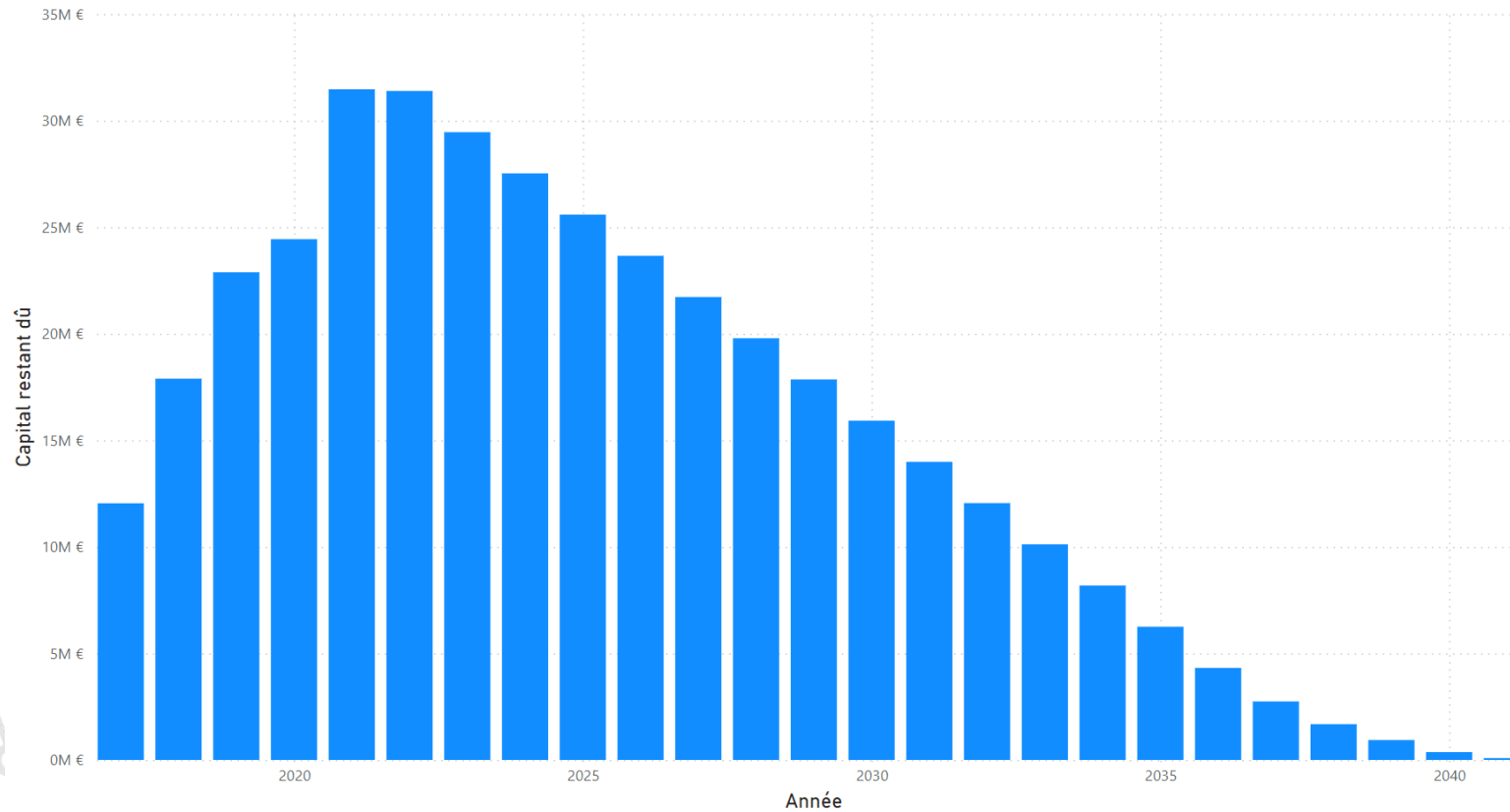
Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

FibreS 16
59
62

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF

Capital restant dû par Année



Depuis 2021, année des derniers tirages pour l'emprunt FttH et où le capital restant dû a atteint son maximum, le montant de la dette diminue chaque année.

Elle s'éteindra en 2041, année des derniers remboursements.



Ressources humaines

+
+
+ Évolution et perspectives



Bilan 2024

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF



Les prévisions de consommation budgétaire 2024 s'élèvent, pour les dépenses de personnel, à 702 000 €, pour un total de dépenses en section de fonctionnement de 1 960 000 €, soit 35,8 % des dépenses de fonctionnement.

L'année 2024 a été marquée par de profondes évolutions au sein de l'activité du Syndicat Mixte Nord Pas-de-Calais Numérique.

Après le lancement du Pack-mairie Connectée proposé dans un premier temps pour les petites collectivités puis l'ouverture aux communes de taille plus importante, le Syndicat Mixte s'est constitué en centrale d'achat pour offrir différents services pour ses adhérents (Services Télécoms, Vidéoprotection, internet des objets).

Après une expérimentation réalisée sur le ternois autour de l'internet des objets, le Syndicat mixte se positionne en tiers de confiance et s'engage à accompagner les collectivités dans les domaines des communications électroniques et des usages du numérique en créant un réseau bas débit public dédié à l'internet des objets.

Perspectives 2025

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF



Pour faire face à ce développement, le syndicat Mixte a modifié son organigramme, et proposera en 2025 de nouveaux services (RMS « Réseau Multi Services) et procédera au recrutement de nouveaux agents.

Suivant la décision du comité syndical du 5 juillet 2024, l'équipe du syndicat mixte sera étoffée selon les besoins des activités liées au Réseau Multi-Services, au moyen de recrutements en contrats de projet.

Les profils seront les suivants :

- Deux agents chargés d'opérations RMS
- Un responsable chargé d'opérations RMS
- Un adjoint au contrôle de la DSP pour le suivi du déploiement d'un réseau LoRa pour l'internet des objets
- Un gestionnaire comptable

2025 verra aussi le départ en retraite du Responsable du suivi de la DSP.

Pour l'année 2025 un montant total de 894 000 euros sera inscrit au budget pour les dépenses de personnels.

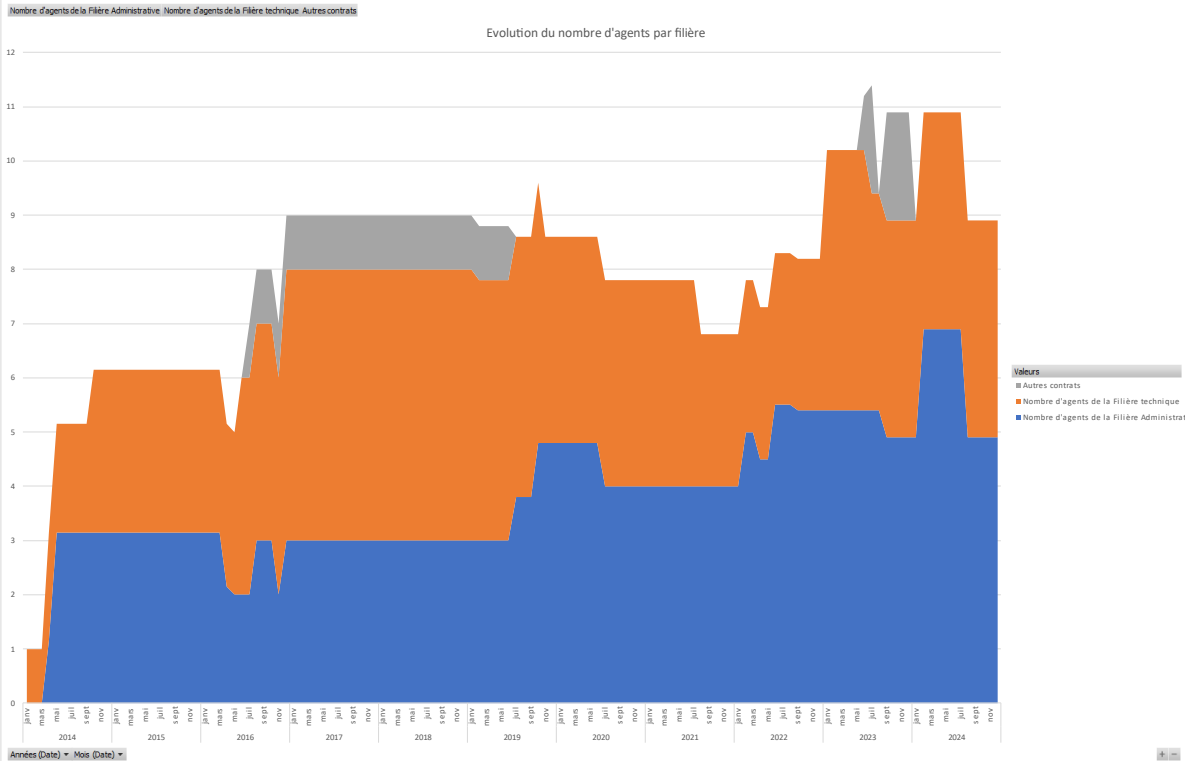
Évolution de la Structure du personnel : filière

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF

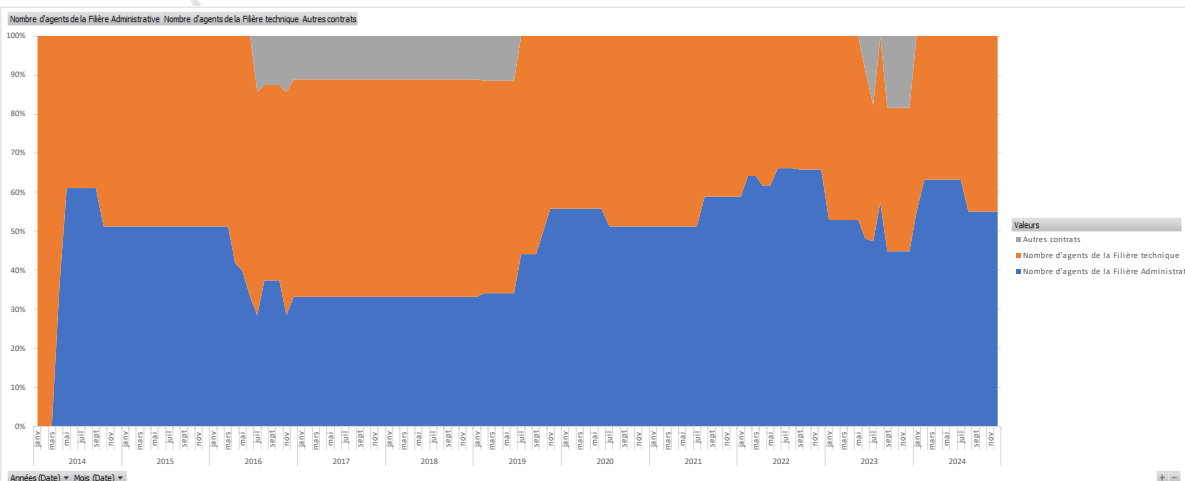


Le SMO reste une petite structure employant, depuis fin 2016 environ 9 agents (hors intérim).

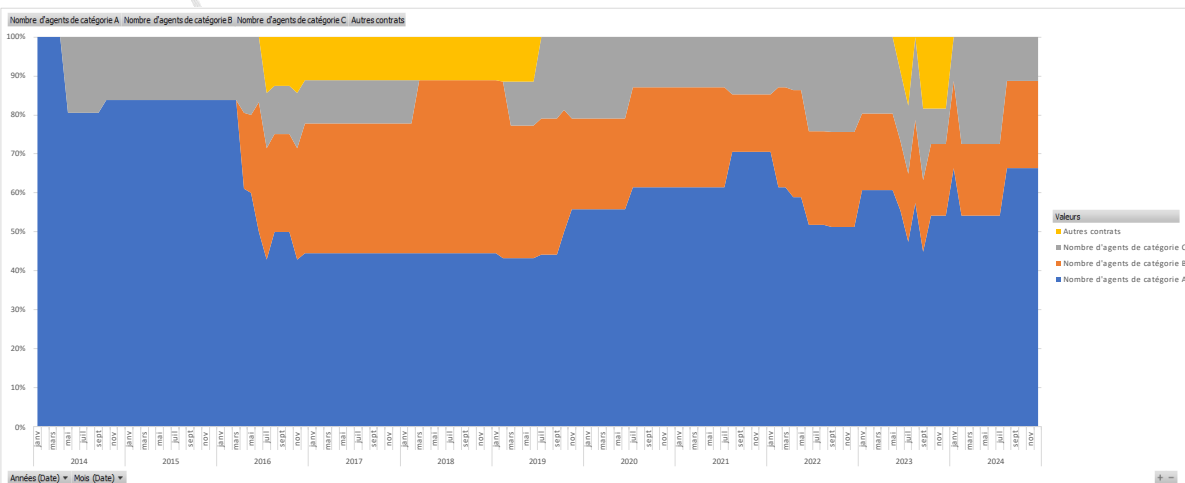
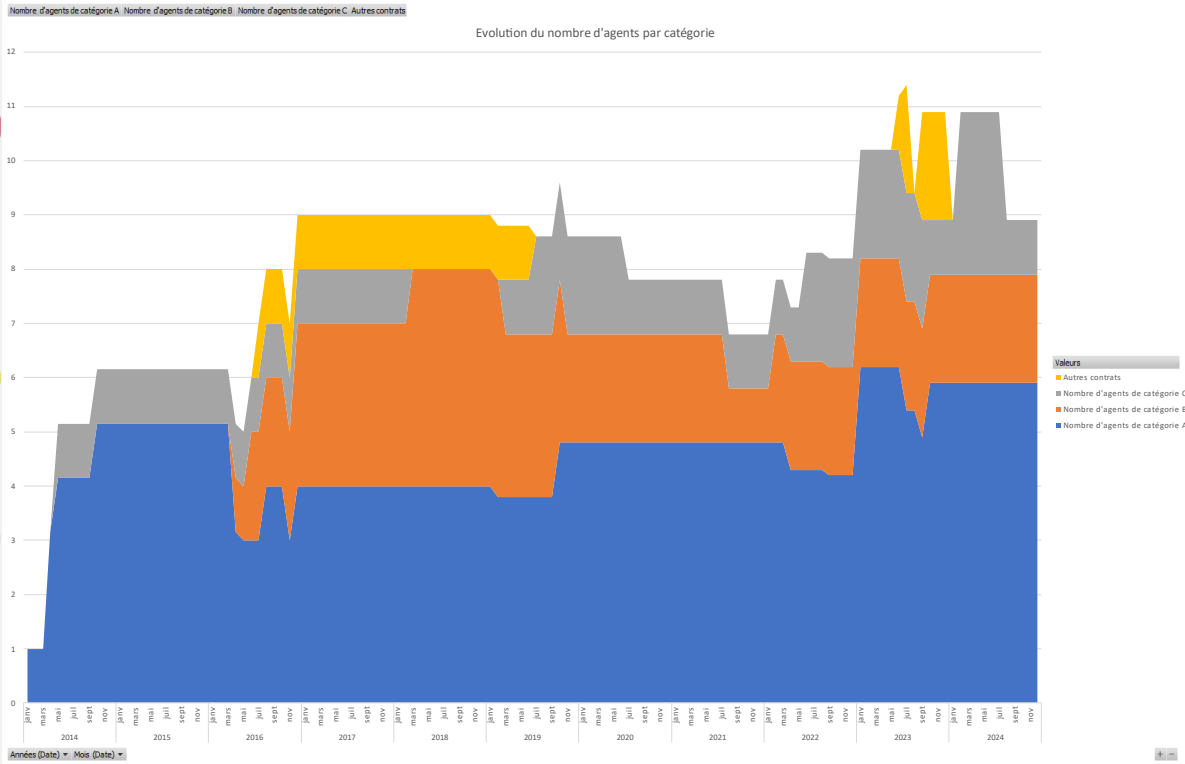
Seules les filières technique et administrative sont représentées au SMO, en proportion à peu près égale depuis sa création.

Cependant la gestion des ressources humaines au SMO repose avant tout sur les compétences de chacun, et on a pu voir des agents de la filière technique occuper des fonctions administratives, et inversement.

Filières	En nombres d'agents	En pourcentage
Administrative	5	55,56
Technique	4	44,44
TOTAL	9	100,00



Évolution de la Structure du personnel : catégorie



Le personnel du SMO est traditionnellement composé en majorité d'agents de catégorie A. Cela peut s'expliquer par le petit nombre d'agents face à l'étendue et à la complexité des missions du SMO, qui relèvent pour beaucoup du pilotage et de la stratégie. Il est à noter que, conformément à sa politique de valorisation des compétences, le SMO a recruté des agents de catégorie B et C sur des fonctions leur offrant un potentiel de promotion. La proportion réelle de postes aux missions relevant de catégorie A et B est ainsi plus importante que la proportion d'agents de ces catégories.

	CATEGORIE			TOTAL
	A	B	C	Total
TITULAIRES	3	2	1	6
<i>Dont agent en mise à disposition</i>	1			
NON TITULAIRES PERMANENTS	3			3
TOTAL AGENTS				9

Répartition des agents du Syndicat Mixte Nord Pas-de-Calais Numérique au 31/10/2024 par catégories hiérarchiques et catégories de contrat

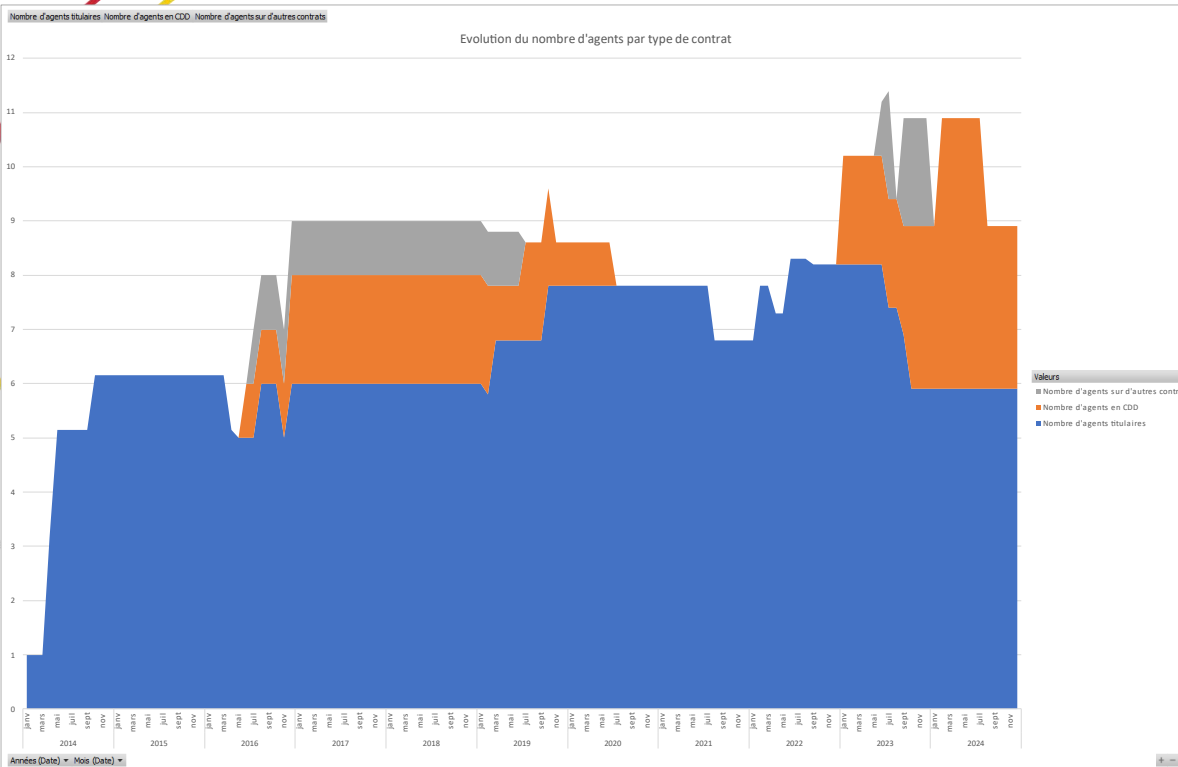
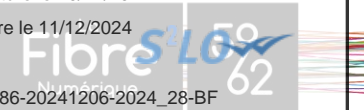
Évolution de la Structure du personnel : contrat

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

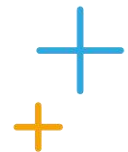
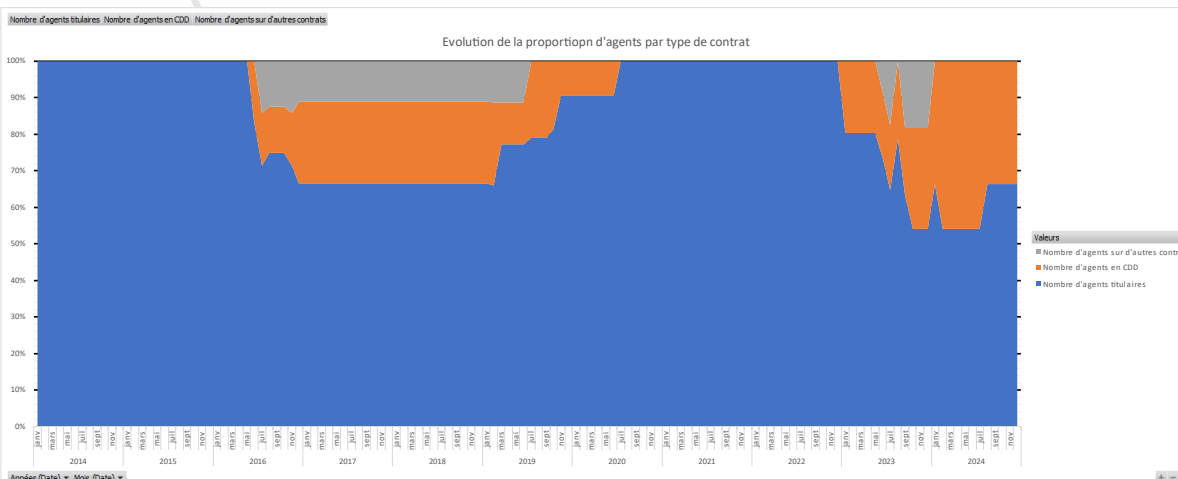
ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF



La règle reste au SMO, comme il se doit dans la fonction publique territoriale, de recruter des agents titulaires, le recours aux autres contrats relevant de l'exception. Cependant en phase de déploiement du réseau THD de fibre optique, comme aujourd'hui dans la phase de déploiement des services numériques aux collectivités, le SMO doit recourir à des compétences qui sont très rares dans la fonction publique territoriale. Le SMO a donc recours aux contrats à durée déterminée pour le recrutement de techniciens et ingénieurs dans les domaines des télécommunications.

Les autres contrats représentent les contrats d'avenir (période 2016-2019 : 1 ETP en assistance administrative) et les contrats d'intérim pour le Pack Mairie Connectée.

En 2025 les recrutements prévus pour l'activité Réseau Multi-Services se feront sous forme de contrats de projets, particulièrement adaptée au contexte et au calendrier du déploiement de ce projet.



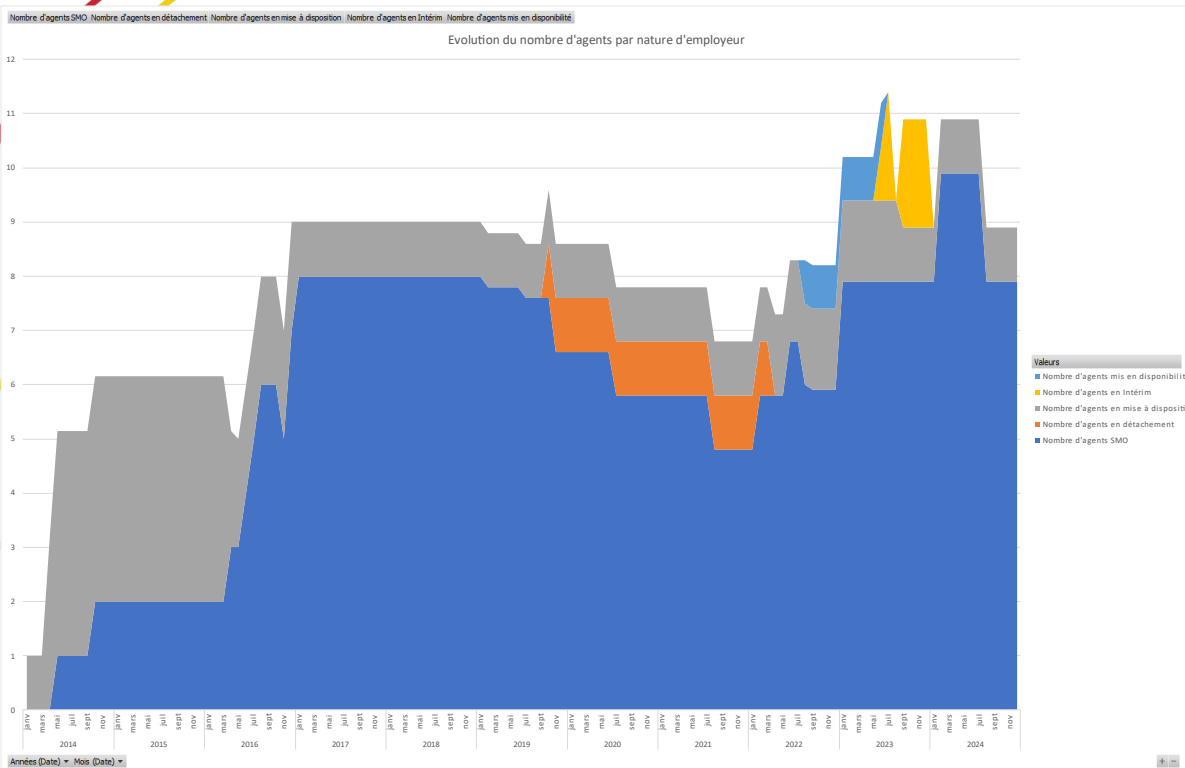
Évolution de la Structure du personnel : employeur

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

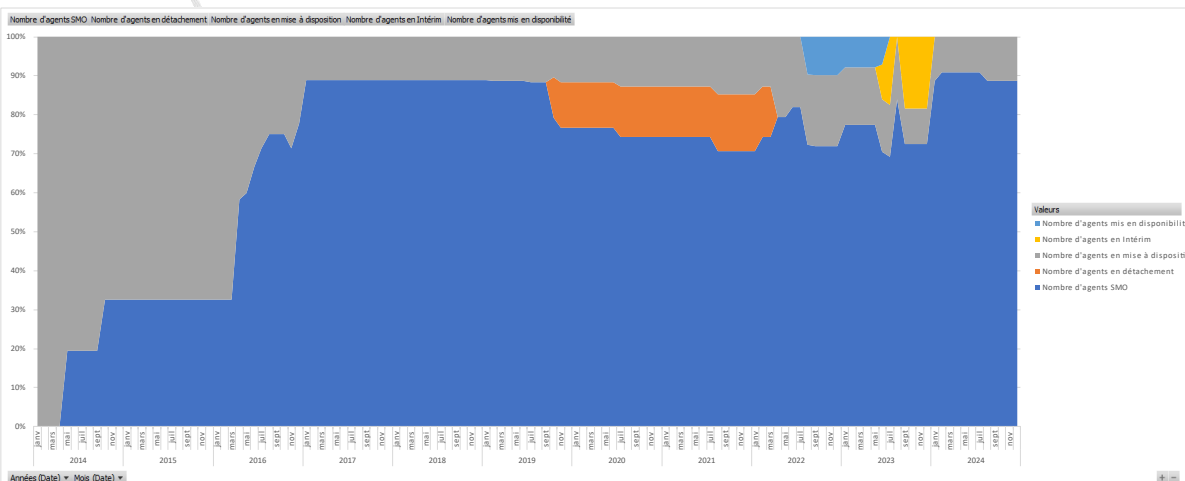
Publié le

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF



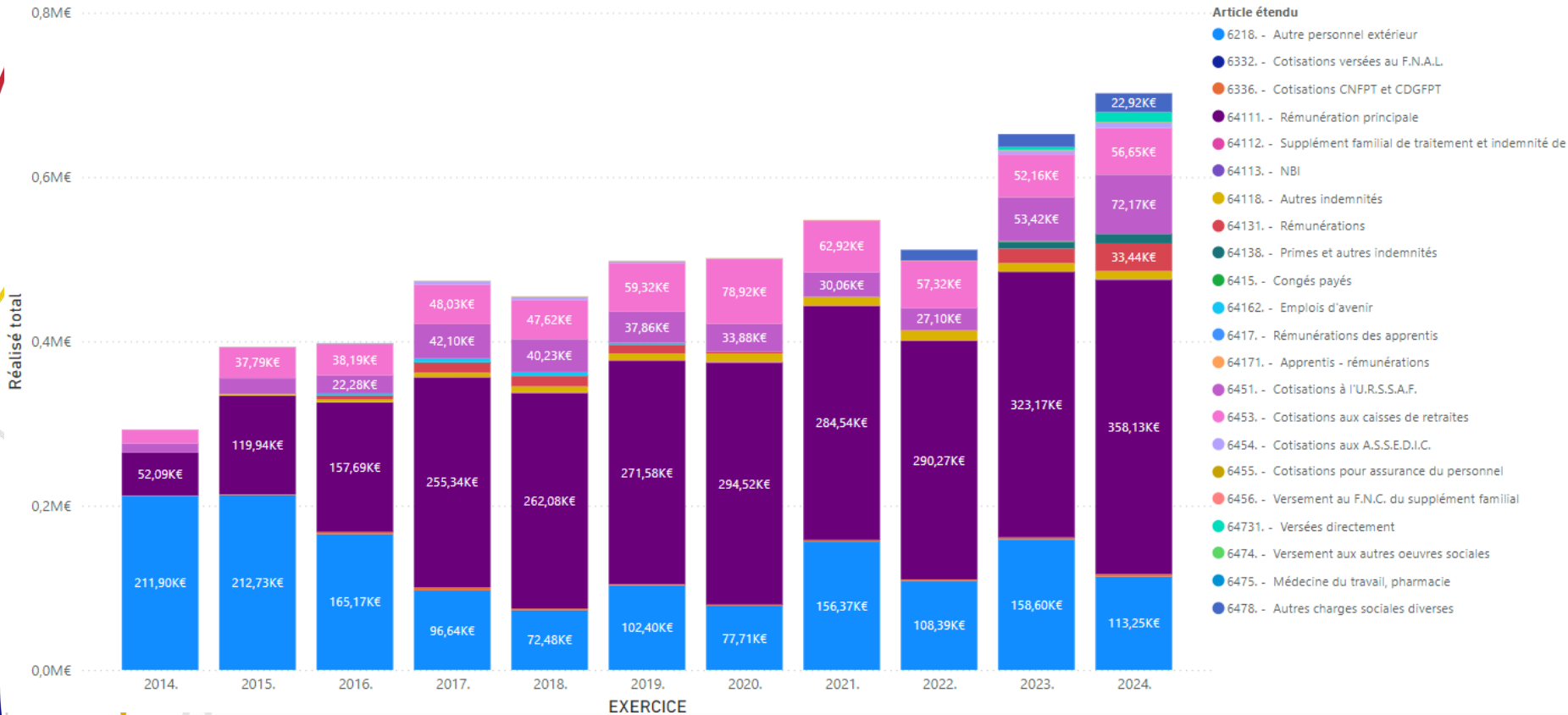
Le SMO a commencé son activité avec des agents mis à disposition (Département du Pas-de-Calais et Région Nord – Pas-de-Calais).

Depuis la fin 2016 seul un agent reste en mise à disposition, le reste des agents étant employé directement par le SMO, à l'exception de la période 2019-2021 qui a vu un agent détaché de l'éducation nationale.



Évolution des frais de personnel

Réalisé total par EXERCICE et Article étendu



Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF



L'évolution du montant des frais de personnels du SMO est restée très mesurée sur la période 2017-2022, les écarts par rapport à la tendance étant dus à des reports d'un exercice sur l'autre pour le remboursement des rémunérations pour mise à disposition (4^{ème} trimestre 2018 passé sur l'exercice 2019, 4^{ème} trimestre 2020 passé sur l'exercice 2021)

En 2023 et 2024 la consolidation des effectifs (à 8,9 ETP permanents) et le recours temporaire à l'intérim pour le Pack Mairie Connectée ont entraîné une augmentation des frais de personnel, conforme aux prévisions budgétaires et contenue dans les crédits ouverts.

Les évolutions structurelles prévues par le comité syndical lors de sa réunion du 5 juillet 2024 vont se concrétiser en 2025 et entraîner une augmentation des frais de personnel qui sera compensée par des recettes de fonctionnement supplémentaires.

Autres informations

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

Fibres 16
62

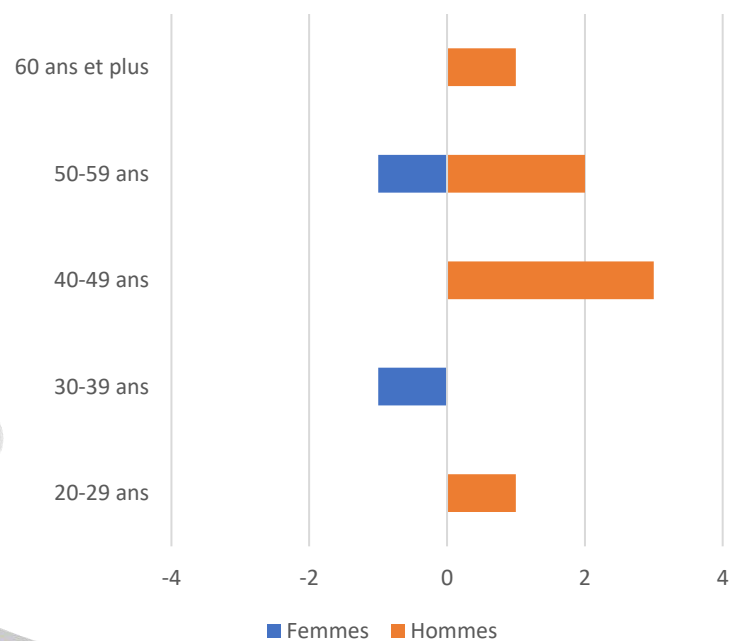
ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF

	Traitement de base	NBI	Heures supplémentaires	Indemnité de résidence	SFT	Indemnités	Traitement brut	Charges	Total
Titulaires (5 agents)	122 219,07 €	2 211,92 €	- €	- €	2 078,10 €	76 022,40 €	204 329,94 €	60 417,88 €	264 747,82 €
Non titulaires (3 agents)	65 074,36 €	- €	- €	- €	22,90 €	43 882,50 €	110 029,76 €	39 750,16 €	149 779,92 €
Non permanents (2 agents jusqu'au 7/7/2024)	21 738,96 €	- €	- €	- €	27,48 €	5 954,35 €	27 870,79 €	10 071,44 €	37 942,23 €

Dépenses de Personnels du 01 janvier 2024 au 31 octobre 2024

nb : un poste supplémentaire est en mise à disposition et n'apparaît pas dans ce tableau

Pyramide des âges du personnel



Évolution des indemnités des élus

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

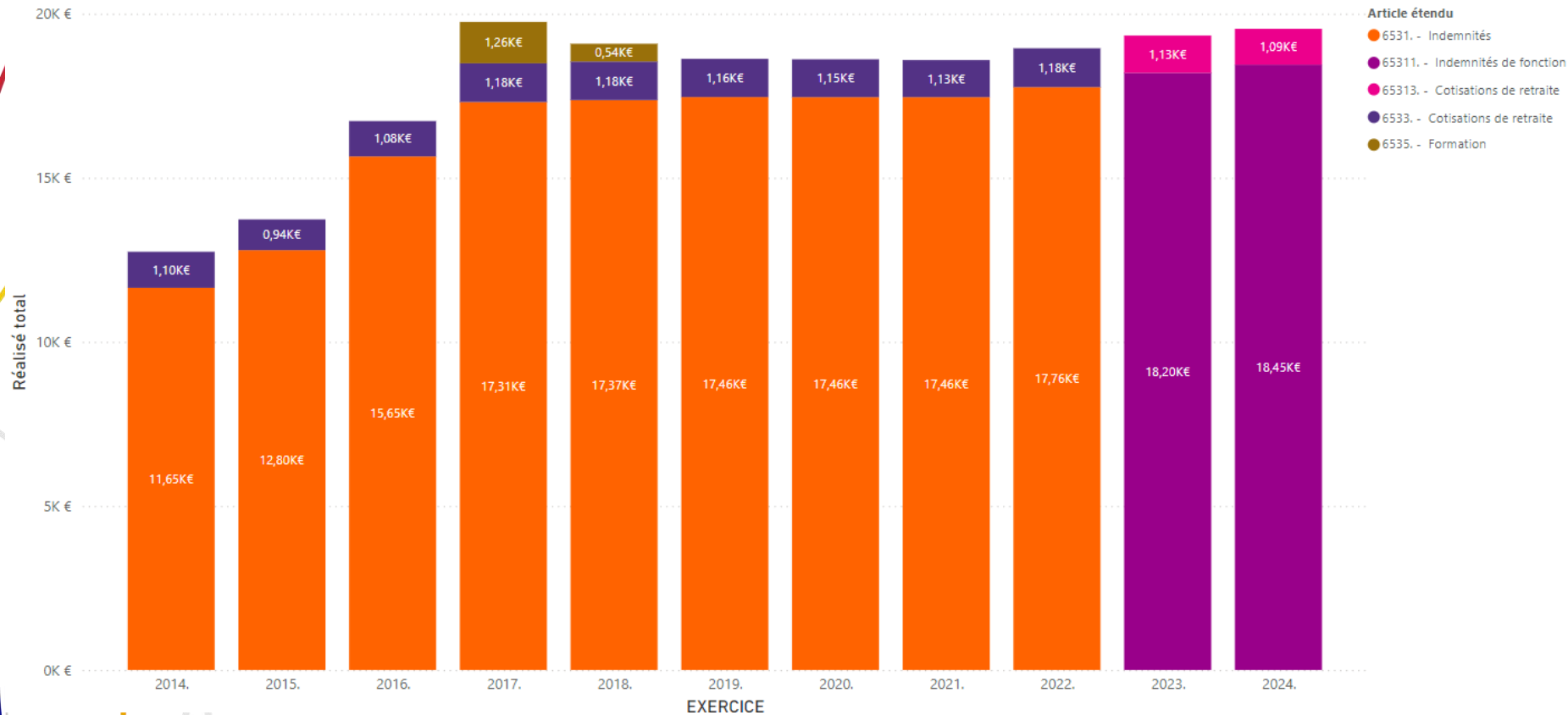
Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

FibreS 16
62

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF

Réalisé total par EXERCICE et Article étendu



Le montant des indemnités pour les élus est parfaitement stable depuis 2017, se conformant simplement et strictement aux dispositions légales. La dernière revalorisation date du 1^{er} janvier 2024, date de la dernière augmentation du point d'indice de la fonction publique territoriale. (Le changement de couleur en 2023 correspond au changement de nomenclature comptable)
La possibilité pour les élus du Syndicat mixte de se voir rembourser certains frais pourrait entraîner une légère évolution de ces chiffres en 2025.

La
Fibre
Numérique

59
62

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 059-200039386-20241206-2024_28-BF

S²LO



www.lafibrenumerique5962.fr



Syndicat Mixte - La Fibre Numérique 5962



La Fibre Numérique 5962



Syndicat Mixte Nord Pas de Calais Numérique

Merci pour votre attention

Toujours à vos côtés, restons connectés !